



# Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique  
et pluraliste

Belgique - België P.P.  
LIEGE X 9/2690  
Autorisation de fermeture  
9/149

Bureau de dépôt : Liège X  
Bimestriel - MAI/JUIN 2001 / n° 36  
75 FB - 14 FF - 2 €

PERIODIQUE D'INFORMATION ET DE REFLEXION FONDE EN 1994

## Sommaire

- Madame se meurt...  
/ J. Defraigne, p 2
- Lettre ouverte aux bourgmestres...  
/ P. Mélot, pp 3-4
- A la croisée des chemins  
/ J. Rogissart, pp 5-6
- Un Parlement wallon,  
pour quoi faire ? / A. Patris, pp 6-7
- Le mal génétique et le virus  
*flamingantus*  
/ M. De Middelsteer, pp 7-9
- Pour qui sonne le glas ?  
/ M. Philippe, pp 9-10
- Où va la Belgique ? (compte rendu)  
/ J. Goffin, pp 11-12
- Nous avons lu, pp 12-14
- 1830, une révolution  
« française » / E. Smets, pp 14-16
- Restons simples / P. Mélot,  
pp 17-18
- On nous écrit, p 19
- Epinglé dans la presse, pp 20-23

Les articles n'engagent que leurs  
auteurs.

N° dépôt : 0088398



## MADAME SE MEURT...

*L'Etat fédéral est de nouveau en transes constitutionnelles. Les francophones n'avaient rien à demander et ils ne négocieraient pas. La situation financière plus que difficile de la Communauté Wallonie-Bruxelles et les exigences flamandes ont précipité les choses.*

*Les médias ont déjà fait connaître largement les accords qui sont maintenant soumis au Parlement : à la Chambre pour les mesures budgétaires et fiscales, au Sénat pour ce qui regarde les compétences des différents pouvoirs.*

Que faut-il en penser ?

■ Les Flamands ont mis sur la table des revendications qui amenuisent les pouvoirs de l'Etat fédéral. Et ils ont obtenu largement satisfaction. Nous n'allons pas nous en plaindre. Nous regretterons seulement que les francophones soient une fois de plus allés aux négociations sans vue prospective et sans projet d'ensemble. Les Flamands font bloc alors que les francophones sont freinés par ceux qui, depuis trente ans, agitent l'épouvantail de la dislocation de l'Etat en refusant de se rendre compte qu'ils assurent ainsi la mainmise flamande, non seulement sur les institutions, mais aussi sur ce qui, économiquement, a des activités sur tout le territoire.

■ Les textes sont complexes, d'une lecture difficile, longs et tordus (voir à cet égard, par exemple, le 5° de l'article 4 qui règle le transfert aux Régions des matières concernant les pouvoirs subordonnés. Ce 5° est relatif au régime disciplinaire des bourgmestres).

■ Les auteurs confondent loi et programme politique. On va régler le sort de la coopération au développement mais - c'est écrit dans le projet ! - ce sera plus tard et en attendant *un groupe de travail spécial* (Qu'est-ce qui est spécial : le groupe, le travail ? Peut-être est-ce le rédacteur du texte) *aura pour tâche, au plus tard pour le 31 décembre 2002, de proposer une liste des matières relatives aux compétences des Communautés et Régions.*

■ Les Régions pourront slalomer sur l'impôt des personnes physiques en accordant des réductions. Ce qui signifie, en pratique, que, pour un impôt fédéral, les Flamands paieront moins que les Wallons.

Il paraît, selon le président des patrons des patrons flamands, que nous sommes les Allemands de l'Est de la Belgique. C'est sûrement là une manière d'aider au redressement de la Wallonie !

Est-ce vraiment équitable, alors que l'on continue à rembourser la dette publique, qui a été constituée dans une très large mesure par des décisions qui ont profité aux Flamands ?

■ La tutelle sur les communes de la périphérie passe aux Régions. Le Conseil d'Etat a formulé des observations, trop longues pour convaincre, sur la constitutionnalité de la méthode. Il reconnaît d'ailleurs que la matière est controversée. Laissons donc au législateur, comme il en a le droit, le soin d'interpréter la Constitution.

Mais, au delà, il y a le fond du problème et l'on ne comprend que trop les appréhensions de francophones victimes de la mauvaise foi et du totalitarisme flamingants

C'est une reculade de plus. Et si quelques francophones subordonnaient leur vote à l'adhésion par l'Etat belgo-flamand à la Convention européenne de protection des minorités ?

En conclusion, cet accord, qui est le résultat d'un compromis, constitue un pas supplémentaire vers l'indépendance de la Flandre qui ne s'arrêtera pas en chemin. Son ministre-président nous a déjà prévenus : la prochaine étape, ce seront les soins de santé et les allocations familiales.

Que la Flandre prenne cette indépendance le plus tôt possible. C'en sera enfin fini avec cette comédie avilissante.

Jean DEFRAIGNE  
Ministre d'Etat

LETTRE OUVERTE AUX BOURGMESTRES WALLONS... ET A LEURS CONCITOYENS

## BRAVO LES BOURGMESTRES !

Premiers magistrats de nos communes, Mesdames et Messieurs les Bourgmestres de Wallonie, nous vous disons - et même, nous vous écrivons : bravo !

Le samedi 10 février 2001, réunis à Namur au nombre de quelque 200 sur 262 pour participer au forum des bourgmestres de Wallonie, vous avez montré par votre présence et vos avertissements votre détermination face à votre ministre de tutelle, M. Charles Michel. De surcroît, en vous mobilisant pour un défilé historique dans les rues de notre capitale régionale, ceints de votre écharpe municipale pour la plupart d'entre vous, vous avez envoyé un message d'union et de résistance au gouvernement fédéral à qui il est plus que nécessaire de tirer l'oreille.

Vous, c'est nous, les citoyens et citoyennes des villes et villages de Wallonie.

Quand vous choisissez les agrumes comme symbole du pressurage dont souffrent vos communes, il est clair que le jus qui s'en écoule, c'est notre substance même, notre propre moelle qui nous échappe. Et cet extrait précieux n'est pas perdu pour tout le monde...

Quand, pour boucler votre budget, vous ne savez comment vous dépêtrer des mesures décidées à l'échelon fédéral et imposées aux communes (réforme fiscale, réforme des polices, revalorisation salariale des mandataires communaux, obligations en matière d'accueil des réfugiés, etc.), nous savons que c'est nous qui allons être sollicités.

Quand vous revendiquez le raccourcissement des délais de restitution des centimes additionnels à vos communes, la suppression des frais administratifs (3 % !) prélevés par l'Etat fédéral pour la perception de cet impôt revenant à vos trésoreries, l'exonération du précompte immobilier sur les bâtiments communaux ou encore l'abaissement du taux de TVA à 6 % sur les travaux effectués sur le patrimoine communal, c'est notre dû que vous réclamez en notre nom.

Mais au-delà de ces préoccupations budgétaires qui vous accaparent au quotidien, d'autres motifs d'inquiétude pour les Wallons, dépassant le cadre purement communal, font plus que pointer le bout du nez. Pouvez-vous, en tant que mandataires, rester bouche bée et les bras ballants devant les doutes et les aspirations de vos concitoyens ?

L'autonomie fiscale est là, déstabilisante, aguichante à l'égard des flux financiers qui vont davantage prendre le chemin du Nord du pays. Contre une promesse de refinancement de la Communauté française...

La scission de la Sécurité sociale, vieille revendication flamande, gagne surnoisement du terrain en commençant par la création, avec la bénédiction du Conseil d'Etat, d'une assurance-autonomie uniquement en faveur des

personnes âgées de Flandre, après que le gouvernement flamand se soit opposé à une initiative fédérale dans ce domaine.

La régionalisation de la SNCB se précise à toute allure sous la forme de deux demandes flamandes pressantes : l'introduction des Régions, avec leurs moyens inégaux, au conseil d'administration de la société et la modification de la clé de répartition 60/40 des investissements entre la Flandre et la Wallonie (et Bruxelles, dans tout ça ?). Or, déjà gravement désavantagée par rapport à la Flandre eu égard au sous-équipement de son réseau, à ses besoins réels et à l'étendue plus importante de son territoire, la Wallonie ne pourra que subir un appauvrissement accru de l'offre de transport ferroviaire à ses citoyens s'il est fait droit à ces nouvelles revendications flamandes.

Pour ce qui est du sort, présent ou futur, des institutions restées fédérales (Théâtre royal de la Monnaie, Archives générales du Royaume, Musée royal d'Afrique centrale, etc.), on voit bien, quand partage il y a, que la décision tourne toujours nettement à l'avantage de la Flandre. Allez faire un tour à l'Institut de médecine tropicale à Anvers. Vous ne manquerez pas d'en revenir suffoqués par le nombre insignifiant de francophones à qui on y a fait l'aumône d'un emploi, juste pour dire. Un autre exemple, tout récent : le Jardin botanique de Meise, sous tutelle fédérale, récemment coupé en trois (Communauté flamande, Etat fédéral, Communauté française) dans des proportions qui laissent augurer, une fois de plus, la mainmise flamande prochaine.

Dernière mais pas ultime poussée d'urticaire flamande, dont on parle encore peu car elle vient de « sortir » mais qui a sans doute un bel avenir devant elle : la scission du droit du travail. Prônée par M. Renaat Landuyt, ministre flamand de l'Emploi, elle vise à créer des conventions collectives purement flamandes (pour assurer une emprise flamande plus radicale sur l'emploi).

Quelle place - et quelles places - la Flandre daigne-t-elle encore laisser aux citoyens wallons dans les ministères et les grandes entreprises de l'Etat, privées ou en voie de privatisation telles que la SNCB, la Poste, Belgacom, BIAC, Electrabel ?

Après l'enseignement, la culture, les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, les voies navigables, les transports en commun hors SNCB, la santé, le sport, l'ordre des médecins, les barreaux, la province de Brabant, la fiscalité (la liste s'étoffe chaque semaine), voici maintenant l'éclatement du commerce extérieur, de la coopération au développement, de l'agriculture, de la loi communale et provinciale ouvrant ainsi la porte à des modes de scrutin différents et à des traitements différenciés des étrangers.

Quant à ce qui reste unitaire, essentiellement en des mains flamandes (la police fédérale, l'armée, la justice, les finances, la finance), rien ne nous dit que ces forces ne seront pas dirigées un jour ou l'autre contre nous, avec une vigueur qui devra sans doute beaucoup au droit du plus fort...

Et quand la Flandre insiste sur le caractère fédéral de certains biens, c'est pour mieux se les approprier. Notre grande richesse, l'eau du sous-sol des communes wallonnes (que nous nous efforçons de préserver de la pollution), est à cet égard l'illustration la plus accomplie du proverbe espagnol, assaisonné à la sauce flamande : « Ce qui est à moi est à moi et ce qui est à toi est à nous deux ».

Nos parents, nos amis francophones de la périphérie bruxelloise sont discriminés, harcelés par des circulaires ministérielles flamandes, qui n'ont pas leur pendant francophone à l'égard des citoyens flamands, lesquelles circulaires visent hypocritement à user leur résistance afin de les intégrer de force ou de les chasser.

Devons-nous poursuivre la litanie des faits qui démontrent à suffisance et depuis si longtemps la vanité des espoirs que les esprits crédules mettent encore dans un avenir décent pour la Wallonie au sein d'un Etat qui se détourne d'elle ? Pour mieux la phagocytter...

Le mot « confédération », honni jusqu'il y a peu, est maintenant sur toutes les lèvres, y compris sur celles des citoyens les plus conservateurs, des plus lents à comprendre l'évolution du pays (semblables en cela à ceux qui ont mis des décennies à pressentir puis à reconnaître - et avec quelle frilosité - le fait régional).

Parmi vos administrés, il s'en trouve un nombre croissant - nous le savons - qui font une analyse exacte de la condition de plus en plus subsidiaire de la Wallonie. Les écouter ne peut faire que vous honorer, car ils s'adressent à vous en confiance. Les comprendre ne peut que vous grandir, car leur vision est porteuse d'avenir. Et l'avenir, pour la Wallonie, n'est plus en Belgique.

Il faudra bien - le moment approche - se remémorer les conclusions étonnamment prémonitoires du Congrès national wallon d'octobre 1945. Rappelons succinctement les quatre solutions mises au vote - les seules possibles - et les résultats qu'elles ont recueillis.

Des quatre voies pour l'avenir de la Wallonie envisagées lors de ce Congrès par les forces vives de notre Région, deux, extrêmement minoritaires, ont été écartées d'emblée parce que jugées sans issue : la constitution d'un Etat wallon indépendant et le maintien de la Wallonie dans une Belgique unitaire.

Sur les deux voies majoritaires - proches de l'égalité -, la première, l'autonomie de la Wallonie dans le cadre de l'Etat belge (c'est-à-dire la fédéralisation de la Belgique) a été tentée honnêtement, naïvement sans doute. Le résultat est là : l'échec. S'amorce maintenant sous nos yeux un confédéralisme déséquilibré qui repose sur la domination numérique, politique, économique, culturelle, sociale d'une Région sur les deux autres. Si, lucidement, vous voulez bien reconnaître que la page de la Belgique fédé-

rale est tournée, il reste fort logiquement aux Wallons et à leurs représentants, tous leurs représentants, à emprunter avec détermination la dernière voie possible : entamer les pourparlers avec la France pour que se réalise, avec un demi-siècle de retard, le choix visionnaire d'une très large majorité des congressistes d'alors : la réunion à la France.

Etonnantes pour les Wallons non avertis (dont la plupart tombent des nues quand ils apprennent ne fût-ce que l'existence de ce Congrès majeur), les conclusions du vote quant à l'orientation future de la Wallonie découlent cependant de l'observation de la réalité belge et wallonne depuis 1830, soutenue par le raisonnement sans parti pris développé, une fois de plus, ci-dessous.

Un peuple peut vivre seul ou en association avec un autre. Vivre seul revient à créer un Etat wallon indépendant (solution minoritaire au Congrès de 1945, rejetée).

Vivre en association peut se concevoir à l'intérieur de son propre Etat ou en dehors de celui-ci. L'association complète à l'intérieur de son propre Etat nous ramène à la Belgique unitaire (solution minoritaire, rejetée).

L'association incomplète à l'intérieur de son propre Etat équivaut au fédéralisme (solution majoritaire, adoptée).

Les deux premières solutions ayant été rejetées par le Congrès et la troisième tentée depuis lors avec le succès (l'insuccès) que l'on sait, il ne reste plus à l'évidence que la quatrième : l'association avec un partenaire extérieur à la Belgique. Posons maintenant la question qui, de toute façon, se posera : voyez-vous, Mesdames et Messieurs les Bourgmestres, un autre Etat que la France avec lequel nous, Wallons, pourrions partager notre destinée ? Votre réponse nous honorerait.

Dans vos communes lassées par l'agitation et l'instabilité institutionnelles et les remises en question perpétuelles de la part d'un des partenaires de la fédération, un souffle correcteur anime les esprits. L'attente se fait pressante d'un régime plus approprié à notre manière de vivre, d'un Etat digne de respect, d'une patrie à aimer et qui nous aime en retour. En votre qualité de bourgmestres, il nous semble qu'il vous appartient aussi, en raison de votre proximité avec le citoyen, de l'éclairer sur les réalités évoquées ci-dessus et de le mener vers une patrie qui croit en lui. La patrie n'est pas une idée dépassée. L'Europe en construction se fonde encore et toujours - ne l'oublions pas - sur des patries fortes, le plus souvent constituées en Etats.

S'il en est parmi vous qui hésitent encore sur la voie à suivre, qu'au moins ils n'étouffent pas la flamme de l'espoir quand elle monte jusqu'à eux. Vos concitoyens porteurs de cette chaude conviction vous en seront reconnaissants.

Nous vous remercions d'avoir lu ce message et comptons sur vous pour nous mener dans une voie juste et belle comme vous avez pu compter sur nous pour vous élire à notre tête.

Pierre MÉLOT

## A LA CROISÉE DES CHEMINS

Les coups de boutoir flamands se succèdent sur un front francophone obstinément, stupidement défensif, où un âne sans képi appelé Daniel Ducarme « démine » (c'est le mot officiel) des couloirs où s'engouffrera la progression nordiste. Après le début d'autonomie fiscale, le tour d'écrou au carcan des communes à facilités, la mainmise sur le haut commandement de la police fédérale, le bradage de notre part dans le Jardin botanique de Meise, une amorce de régionalisation des chemins de fer, sont venues les sommations directes à Bruxelles assiégé. Tout cela n'est encore que prélude à une grande offensive. La Flandre nous avertit tranquillement que désormais les institutions belgicaines seront en révision permanente. Oh, ce n'est pas que la Constitution, apex d'une monstrueuse pyramide de papier législatif, l'ait beaucoup gênée dans le passé. Là où nos politiciens y voyaient comme les Tables d'une loi sacrée, les siens n'y trouvaient que raisons à contourner ou à renverser les piquets délimitant le périmètre de nos protections. Mais enfin, elle le retarde encore un peu et ce peu est de trop.

Combien aurais-je voulu que ce froid pragmatisme, au service d'un projet ardent, imprègne aussi la mentalité politique wallonne ! Il me souvient des mâles paroles de Charles Stewart Parnell devant la Chambre britannique des Communes, que je citai un jour dans *Wallonie Libre* : *Aucun homme n'a le droit de dire à son peuple : tu iras jusque là et pas plus loin. Nous n'avons jamais essayé de mettre des limites au statut national de l'Irlande et nous ne le ferons jamais.* Hélas, la logique belgifiante de nos dirigeants les dispose à tout subir pour peu que cela retarde un peu l'éclatement du royaume. S'ils croyaient possible de l'empêcher définitivement, il y aurait, sinon une excuse, du moins une explication à leur conduite. Mais ils reçoivent tant de signaux de la détermination flamande qu'ils n'y croient même plus et ceci rassure malgré tout, car le contraire signifierait que nous sommes gouvernés par des fous.

En attendant, le Picrochole thiois continue à se servir avec les couverts de l'Etat fédéral dont il agence méthodiquement la destruction. La seule vraie nouvelle de protestation que nous ayons reçue ces dernières semaines est celle du projet de référendum que veulent organiser les bourgmestres francophones de la périphérie bruxelloise. Mais déjà nos partis (sauf le FDF, c'est pour une fois une justice à lui rendre... s'il persiste) joignent leur voix au chœur nordiste pour taxer cette initiative d'illégalité.

Le PSC, dégagé dans l'opposition de ses devoirs de servitude envers le CVP, aurait pu réveiller en lui la vocation wallonne qui le fit prendre part à la percée fédéraliste de Guy Spitaels. Il ne se livre qu'à une surenchère de mollesse, drapé dans les couleurs belgeoises. Le PS, qui n'a plus l'ombre d'un projet wallon, essaie de détourner la foudre communautaire en animant une controverse, dérisoire en l'état actuel des choses, sur les orientations fiscales du gouvernement (*la maison est en flammes et la vieille femme se peigne les cheveux*, disent les Italiens -

M. Di Rupo doit s'en souvenir). Le PRL, lui, s'est résorbé tout entier en M. Louis Michel, ce clairvoyant ministre des Affaires étrangères qui sentait poindre la dictature en Autriche, mais non au Congo où, selon son dire, *le courant passait* entre lui et un Kabila aux bras rouges de sang jusqu'aux coudes, qui a parié publiquement sur le vaincu des élections présidentielles américaines, qui s'immisce avec une délicatesse de pétaud dans la vie politique italienne et qui, auto-érigé en professeur kantien de morale universelle, délivre ses homélies des Balkans au Rwanda, dédaignant, comme disait Clémenceau, les choses qui ont l'infériorité d'être, par exemple à Bruxelles et dans sa ceinture francophone.

Si encore tous ces grands stratèges consolidaient, tant bien que mal, les fondements de notre cohésion sociale ! Hélas, ils sont aussi maastrichtiens que belgicains et, sur ce terrain-là aussi, l'histoire leur revient en pleine figure. Est-il rien de plus plaisant que d'entendre le ministre des Finances Didier Reynders requérir la baisse des taux de la Banque européenne, à laquelle lui et ses pareils ont donné une dangereuse indépendance et qui fait la sourde oreille ? D'ailleurs, un vrai coup de barre ne serait possible qu'en rompant avec la Flandre devenue une des dernières terres d'élection du thatchérisme, insensible (y compris au SP) à la claire leçon des déboires britanniques.

On en est loin, comme le montre le plan Copernic, bien mal nommé, car s'il prépare à l'administration une révolution cosmogonique aux conséquences encore mal discernables, l'erreur de base est déjà manifeste. En gros, il s'agit de mettre la fonction publique en orbite autour de ce que les puissantes officines de la haute finance mondiale appellent les forces du marché - qui sont en fait la résultante de leurs volontés. Elle ne serait plus l'exécutrice d'une pensée politique dont les invariants devraient résider à la fois dans l'intérêt général et dans le programme des partis au pouvoir - j'avoue que ce sont là des notions purement spéculatives en Belgique. Elle devra, sous l'autorité de *managers* (la pensée unique ne parle que l'anglais), satisfaire des « clients » selon des critères de performance qui fleurent bon le marketing commercial. Il y a tellement de choses qui marchent mal dans notre secteur public, chichement doté et rongé par la politisation la plus alimentaire, que l'idée, le mirage plutôt, séduira à première vue certaines couches de la population. Elles s'apercevront bientôt que leurs besoins ne pèseront pas lourd sur la balance des *managers* à côté de ceux des grands groupes de pression.

Outre que les tristes avatars de Belgacom et de la Sabena devraient faire réfléchir sur les « flops » du mercantilisme exacerbé, on imagine mal que les *wonder boys* installés derrière les comptoirs régaliens feront mieux que les secrétaires généraux blanchis sous le harnais. En toute hypothèse, des moyens supplémentaires, ils n'en auront pas. Déjà le VLD et le SP (ô mânes de César de Paeppe et d'Edouard Anseele !) prônent des retranchements sur les effectifs, c'est-à-dire sur l'expertise et la capacité opéra-

tionnelle. Donc il faut respecter les critères budgétaires du traité de Maastricht qui, si l'on n'y met le holà, va réinstaurer le XIXe siècle dans le XXe. Or, que demandent les « clients » ? La sécurité ? Il n'y a pas assez de juges d'instruction, de policiers, de gardiens de prison, de douaniers et d'agents de prévention. De bon transports collectifs ? Il n'y a pas assez de sous et de personnel pour les chemins de fer et les TEC. Une justice raisonnablement rapide et efficace ? Il y a pénurie de magistrats et embouteillages des greffes, où Daumier croquerait parfois les mêmes caricatures qu'à son époque. Une armée apte à guerroyer dans la mesure de nos moyens ? Son ministre, faute de lui donner équipements modernes, pièces de rechange et carburant (où prendrait-il l'argent ?) lui ébauche une mission humanitaire à remplir chez les Scythes, les Tartares et les Baloubas.

Eh bien, la différence d'approche des grands problèmes de société, c'est aussi ce qui nous sépare d'une Flandre, assez riche pour vivre - un certain temps - avec un Etat minimal, ce qui autorise son patron des patrons à nous comparer à l'Allemagne de l'Est (ineptie brutale qui exprime bien le sentiment que l'on nous porte chez elle). La Wallonie, elle, a besoin d'une initiative publique forte pour soutenir et amplifier son initiative privée. Il lui faut un Etat impulsor, servi non point certes par des planqués en manches de lustrine, mais par un personnel rompu aux méthodes modernes d'administration dont certains airs de parenté avec la bonne gestion privée ne doivent pas dissimuler les finalités spécifiques. C'est en cela également

que nous nous réclamons de la fameuse exception française.

Oui, la France reste un modèle même si le poison maastrichtien ne l'épargne pas non plus. Son « exception » encourage le monde à vivre autrement et mieux qu'en s'abandonnant aux vertiges boursiers, en sacrifiant la culture, socle de recherche créative donc de prospérité future, et en atomisant la société en individus isolés et frustrés. Quoi de plus français aussi que la révolte contre la « malbouffe » et le forum de Porto-Alegre - qui n'a pas fait rire celui de Davos. Il y a, c'est vrai, des énormités et des idioties dans ce tumulte. Mais aussi un élan de vie, un souffle où passe comme une Marseillaise jetée à la face des despotes d'aujourd'hui. Puisse-t-il nous porter en actes et en pensées aussi vers les nouvelles frontières du salut public !

Jacques ROGISSART

PS : Au moment de boucler cet article, j'apprends la nouvelle capitulation du PRL et du PS à Bruxelles, en échange d'une aumône, dont la presse souligne la modicité, et sans la moindre contrepartie pour les francophones de la périphérie. Deux unitaristes de cœur, les sieurs Ducarme et Moureaux, ont signé ce forfait qui, évidemment, n'achète aucune paix communautaire durable. La Flandre gronde encore et réclame déjà une autre pâtée. Vouloir rester belge, c'est consentir à des dépouillements indéfiniment successifs. Et comme les présidents de nos grands partis sont belgicains, j'ai peur du proche avenir.

## UN PARLEMENT WALLON, POUR QUOI FAIRE ?

La question peut surprendre, voire choquer. Ce ne serait pas le cas si nos élus, dotés de pouvoirs normaux, s'étaient donné pour mission de traiter de l'ensemble des problèmes qui se posent à leur communauté.

Or, il n'en a jamais été question. La tronçonneuse institutionnelle aux mains de ceux qui se veulent les piliers du régime a pratiqué la vivisection d'un corps social malade, économiquement affaibli, accroché aux vieilles lunes dictées en d'autres temps.

Nos élus sont présents à trois niveaux de pouvoir. Présents sans être pour autant actifs. Ou, s'ils le sont, c'est essentiellement pour sauvegarder les apparences d'un Etat composite équilibré, avec le succès relatif que l'on sait. Le conformisme règne. En tant que ministre des Affaires étrangères, Louis Michel aurait pu se faire l'avocat d'une politique extérieure binationale, ménageant ainsi la voie à un rapprochement de la Wallonie avec la France. Il se contente d'affirmer sa foi dans le Bénélux aux applaudissements discrets de la Flandre.

En va-t-il mieux à l'échelon de la Communauté culturelle, là où Wallons et Bruxellois se retrouvent seuls ? Le constat, au vu des deux dernières décennies, est navrant : les Wallons, alors qu'ils sont la majorité, sont englués dans la belgitude et apparemment incapables de faire valoir leurs aspirations et leurs besoins. Le culte de cette belgitude, entretenu par toutes les formations, et la solidarité, au demeurant indispensable, entre les francophones des deux régions, étouffe toute velléité d'affirmation wallonne.

On aurait pu croire que l'enceinte régionale était le lieu tout indiqué pour des revendications authentiquement wallonnes dans un contexte international rendu poreux par la mise en chantier de l'Union européenne. Déception sur toute la ligne. Le Parlement wallon s'applique à n'être qu'une interprovinciale et n'obtient, de la part du public, qu'une attention distraite.

Qu'est-ce donc que la Wallonie ? On est bien forcé d'en revenir à l'origine du terme qui n'était, il y a cent cinquante ans, qu'une appellation géographique et rien d'autre. L'émancipation progressive de la Flandre lui a

donné un contenu politique dont beaucoup se gargarisent aujourd'hui dans le vain espoir de maintenir, à l'intérieur d'un Etat désormais confédéral, leurs avantages de deuxième ou troisième rang. L'ambition, la fierté ne les rongent pas. Car il n'y a pas, il n'y a jamais eu et il n'y aura pas de nation en Wallonie.

On devine aisément que cette triple négation soulève une question fondamentale que les appareils politiques préfèrent esquiver. Ils ont même tout fait pour qu'il en soit ainsi. Ils ont feint de croire que le passé de la Wallonie, notion de fraîche date, se confondait avec le passé des Wallons, ces Gaulois de longue date. Des Gaulois de tribus diverses, enracinés dans ce que le langage administratif contemporain nomme des sous-régions, prompts souvent à se concilier les bonnes grâces de puissants successifs. Quel fructueux travail la Fondation Destrée aurait pu effectuer si elle n'avait pas été, elle aussi, assujettie aux impératifs du système établi !

Plus que jamais, l'histoire et la géographie détiennent la clef de l'avenir des Wallons. La crise de nos industries ne peut masquer les atouts que nous tenons d'une situation géopolitique privilégiée. L'évolution des mentalités est paralysée par une vision politique qui perpétue un enseignement de l'histoire ringard et peu ouvert sur l'extérieur. On nous serine l'Europe sur tous les tons, mais on cède l'accès à notre voisin le plus proche au nom d'intérêts qui ne sont pas les nôtres. N'y aura-t-il pas, au plan de la région, des parlementaires de quelque couleur qu'ils soient pour dénoncer cet état de choses et faire enfin triompher le simple bon sens ?

L'excuse à leur passivité pourrait être l'apparente prostration d'une opinion publique privée de médias dignes de ce nom. Toutefois, des signes avant-coureurs d'une réaction se manifestent. L'Université commence à bouger. Des

économistes de toutes nos grandes facultés dénoncent la rigidité de nos structures et réclament des relations privilégiées avec la France, que cela plaise ou non à l'arc-en-ciel dirigeant. Plus significatif encore, et qui eût été impensable il y a quelques années, le président sortant de la Chambre wallonne du commerce, M. Jean-Claude Logé, a tenu des propos offusquants pour les bien-pensants de tout bord : *La Wallonie globale n'existe pas (...) J'ai toujours dit que la Wallonie est une région de baronnies fortes avec un consensus mou... je constate qu'on est incapable d'aller vers un consensus fort et des baronnies faibles... le paysage économique wallon est d'une complexité folle... le monde politique, comme le monde patronal devrait oser prendre des positions dérangeantes pour que les Wallons changent beaucoup plus vite (1)*.

Enfin un homme d'affaires wallon qui parle aussi clair que ses collègues du patronat flamand ! Cet appel du pied, qui nous réjouit profondément, sera-t-il entendu ? Les parlementaires wallons ont l'occasion de prouver enfin que leur institution est réellement utile à leur collectivité. Sinon, gare à l'abstentionnisme... à moins que l'on n'assiste à la montée en puissance du mouvement qui pousse les Wallons vers la France, pour des raisons tout à la fois économiques, sociales, culturelles et, naturellement, linguistiques !

André PATRIS

(1) *L'Echo*, 16/03/2001.

## LE MAL GÉNÉTIQUE ET LE VIRUS FLAMINGANTICUS

*Je suis un homme traversé par une frontière. Traître de tous les côtés.  
C'est ainsi que je ressens ma « belgitude » (Jean Muno).*

Le mal génétique de la Belgique continue sa progression. De nouvelles métastases sont apparues ces deux derniers mois. Officiellement, on croit bien faire de cacher la vérité vraie. Les opérations de réforme constitutionnelle projetées relèveraient de la chirurgie « fédérale » banale, alors qu'elles misent à désolidariser le membre flamand et, tentative plus dangereuse, à y greffer Bruxelles.

**De quelle nation parle-t-on ?**

Du non-sens au non-être, demain il n'y aura qu'un pas. La voie du crypto-fédéralisme à la belge y conduit par son esprit, par la volonté égoïste du plus riche, par sa dynamique dissociative et d'antagonisme ontologique. La philo-

sophe Hannah Arendt, dans un cours inédit sur Machiavel et les théories politiques, disait de façon lumineuse : *Machiavel pense que l'Etat peut durer ; il peut passer d'une forme à l'autre. L'Etat est détruit seulement quand le pays est divisé, c'est-à-dire lorsqu'il y a beaucoup de gouvernements dans le même pays, quand le même peuple vit sous différentes sortes de règles, ou quand le concept de l'étranger entre dans le pays. Il signifie que tous les chrétiens ne sont pas identiques, qu'un nouveau principe de distinction entre les hommes est introduit : où êtes-vous nés, quelle langue parlez-vous, quels souvenirs avez-vous ? (1) Brûlant d'actualité !*

Tous ces facteurs de division, précisément, existent et ont été reconnus, qui plus est, consacrés dans les institutions du Royaume. Les décisions et les projets des tout derniers mois accentuent les décisions et les différences de règles entre Wallons, Bruxellois et Flamands.

Citons, sans être exhaustif, après des droits de succession plus favorables en Flandre, l'assurance-autonomie réservée aux seuls Flamands, sans oublier la disparité fiscale uniquement en faveur des Flamands qu'ouvre la première étape d'autonomie fiscale arrachée par la Flandre au gouvernement fédéral.

Mark Eyskens, ancien premier ministre flamand, nous prévient aujourd'hui : *En Flandre, le fédéralisme 'confédéralisant' (le mot est lâché !) a causé un déficit éthique sociétal. Eigen volk eerst (notre propre peuple d'abord), c'est le comble de l'égoïsme dans une région ultraropère, on n'est jamais assez solidaire. (...) Au Nord, on veut une Belgique qui donne toutes ses chances à la Flandre, et le libère du 'fardeau' du financement des autres régions ! (sic) (2).* Conception dissolvante de l'État s'il en est.

### L'arrogance du nouveau riche

On savait déjà la Flandre indifférente au sort des Wallons depuis l'après-guerre. Voici qu'on entend à nouveau s'exprimer par la bouche de Jef Roos, président du VEV : *La Wallonie, c'est l'Allemagne de l'Est, déclare-t-il à la presse.*

Karel Vinck (à l'origine Charles), le précédent patron des patrons flamands et membre influent de l'establishment belgo-flamand, nous révèle le subconscient de ses compatriotes quand il déclare : *la Wallonie se fait mal, en se forçant à se couler dans le carcan belge (3).* A bon entendeur, salut ! La Belgique, c'est la Flandre. Les Wallons, pour ne plus souffrir, n'ont plus intérêt à vouloir rester dans ce carcan. Pourquoi tarder à le prendre au mot et nouer une alliance plus naturelle et sympathique ? La constance flamingante est remarquable ; l'erreur des Wallons et des Bruxellois est de la méconnaître, en tout cas de ne pas en tirer convenablement les conséquences. Jusqu'à présent du moins.

Jean-Claude Scholsem, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Liège, dans un débat pessimiste sur l'avenir d'une Belgique qui s'étirole, faisait justement le point en 1998 : *Les Flamands sont définitivement passés d'une revendication de type culturel et linguistique à l'exigence d'un fédéralisme à la lombarde : une situation dans laquelle on distingue les riches des pauvres, en matière de sécurité sociale notamment.*

### Le siège de Bruxelles a commencé

L'enjeu est majeur pour les Bruxellois, la Wallonie, la France et l'Europe. La réalité rejoint la fiction du beau roman de Jacques Neiryck : *Nous allons inventer le futur ! le projet d'Erwin proposait une solution radicale : procéder à l'ablation chirurgicale de cette tumeur maligne rongant le flanc de la Flandre depuis deux siècles. Bruxelles rendue à la Flandre en deviendrait la capitale à part entière et l'usage du français en serait banni par le*

*droit ou par la force. Si tant est qu'une distinction entre les deux signifie une différence pour ceux qui subissent, de toute façon, les injonctions des puissants (...) Erwin utilisait toujours la même métaphore : il fallait purger la Flandre du français, cet excrément linguistique, la langue de Voltaire et de Rousseau, ces suppôts du diable, ces ennemis du Dieu des Flamands. Il restait à parachever ce travail à Bruxelles (4).* La tactique est archiconnue. S'inscrivant dans la durée, les gains seront progressifs. L'argumentation est apparemment conciliante et pacificatrice ; les moyens relèvent du compromis politique sur papier, c'est-à-dire fallacieux, et du chantage financier.

Le chantage flamand prend des formes parfois plus sournoises lorsque Mark Eyskens, prétend ceci : *Autre ombre : Bruxelles est une ville à infime minorité flamande (dont acte). Si nous, Flamands, n'y trouvons pas les nécessaires garanties de représentation, son rôle de siège des institutions européennes et de nombreuses multinationales serait mortellement menacé (2).*

Le cercle belge devrait sérieusement s'inquiéter du propos de ce Flamand jugé modéré. Car, sauf grabuges, marches violentes ou désorganisations, fomentés par la Flandre en Région bruxelloise, on ne voit pas pourquoi les Européens et les sociétés transnationales quitteraient une ville libre internationale, gérée démocratiquement, et qui leur est accueillante en l'état.

La vraie menace pour tous, c'est précisément l'introduction à Bruxelles du *virus flaminganticus* - dont l'Histoire nous enseigne à la fois la virulente nocivité et l'incurabilité. Le traitement des francophones et des citoyens européens dans la périphérie de Bruxelles en atteste. La surreprésentation antidémocratique, exigée par les Flamands dans les instances régionales et communales - ô comble ! - constitue ce danger de mal permanent pour Bruxelles et, par osmose, pour les Wallons, la francophonie en Europe, et le principe démocratique.

Les négociateurs francophones auront-ils donc la sagesse et surtout, enfin, le courage de ne plus rien céder ? Le dépiautage insensé du Jardin botanique « national » de Meise - la Flandre s'appropriant pratiquement tout - est, parmi d'autres, une illustration criante de l'euthanasie du royaume de Belgique. Préfigure-t-il le sort des autres institutions scientifiques « belges », s'inquiète Serge Jau-main, président de la section Histoire de l'ULB ? La réponse ne souffre aucun doute : c'est oui.

### Ne pas ajouter la honte au conflit

A la promulgation de la première pétition flamande de Blommaert et Snellaert en 1840, le professeur liégeois Nijpels, perspicace, fit ce commentaire : *C'est une lutte qui commence. Dieu sait où cela conduira !* La presse donna pour la première fois un nom à cette action : le Mouvement flamand.

Cependant, la Wallonie se réveille enfin. Confrontée, dans le cadre belge, aux objectifs, stratégie et manœuvres tacticiennes tout à fait habiles de la cohérente nation flamande, il lui faut d'abord se réapproprier sa propre his

toire, mesurer ses propres forces, souder la patrie francophone face au bloc flamand, et se définir un destin en conséquence libéré des diktats, de l'égoïsme et du mépris flamand.

Le bastion de Bruxelles est un point d'ancrage de la résistance wallonne et du rayonnement français. Il ne peut être galvaudé ni, *a fortiori*, abandonné par le jeu des concessions successives. On ne peut oublier le mot de Mgr Massaens en 1968 : *Si l'on cède sur Louvain, la suite sera Bruxelles...* Un second Munich ajouterait la honte au conflit qui en serait d'ailleurs exacerbé.

Le Congrès national wallon de 1945 à Liège et les implications françaises préalables au dénouement de la sombre Affaire royale indiquent la voie. Les Wallons et les Français l'ont-ils oublié ?

Lorsqu'ils croient apercevoir le salut dans une « Europe des Régions » - leur argument favori -, les belgicains et les

Wallons résignés se contredisent en préférant une Belgique vide, pur trompe-l'œil, monarchie d'apparat, au rapprochement des Régions Wallonie et Bruxelles avec les Régions de France, tout aussi riches de leur diversité mais dans l'unité française. Notre âme et nos affinités culturelles nous y appellent naturellement, lassés du harcèlement flamingant dont on ne peut prévoir ni une fin ni le moindre bienfait.

Marc DE MIDDELEER

(1) *Magazine littéraire*, avril 2001, pp. 50-51.

(2) *Le Soir* (19/04/01).

(3) Id. (15/04/01).

(4) *Le siège de Bruxelles*, éd. Desclée de Brouwer, 1996.

## POUR QUI SONNE LE GLAS ?

A force de gesticulations, le comportement des dirigeants politiques francophones en est devenu pathétique. Ils s'obstinent à croire qu'ils pèsent encore sur les destinées de l'Etat belge alors qu'ils assistent de plus en plus impuissants à son déclin. N'étaient-ils pas pourtant unanimes, avant les élections législatives, pour s'opposer à une nouvelle réforme de l'Etat ? Toute idée de débat sur l'autonomie fiscale n'était-elle pas proscrite ? Saint-Polycarpe est venu remettre les pendules à l'heure.

Cela n'illustre-t-il pas à merveille l'état des rapports de force, ainsi que le poids véritable des partis francophones en Belgique aujourd'hui ? La plupart des décisions ne se prennent plus au niveau fédéral, mais bien au sein des institutions dont se sont dotées les forces flamandes, préfiguration de leur futur Etat. Le fédéral est devenu, à beaucoup d'égards, une chambre d'entérinement pour des Flamands impatientes de parachever la conquête des derniers attributs manquant à l'exercice de leur pleine souveraineté. Qui ne voit que ce que Monsieur Dewael veut, Monsieur Verhofstadt le peut ! Pour un gouvernement dont le communautaire n'était pas la principale raison d'être, le bilan sur ce plan est des plus éloquentes !

Nous ne répéterons jamais assez qu'il s'agit de la concrétisation d'une démarche parfaitement cohérente et faisant l'objet d'un large consensus au sein de la société flamande (1). Pour ceux qui en douteraient encore, la cohérence de cette démarche vient encore d'être corroborée par la récente réunion des états généraux de la Flandre appelés à se prononcer sur les principaux axes du devenir flamand. Pour la Flandre, l'Histoire est bel et bien en marche, elle ne s'arrêtera pas !

Cette dynamique nationale flamande tranche très nettement avec l'inertie et l'absence de stratégie des dirigeants francophones. Ne voient-ils donc rien venir ? C'est sans

nul doute leur prêter une naïveté qu'ils n'ont pas. Leur attitude traduit bien plus le confort de situations acquises qui empêchent toute remise en question. En continuant à brandir la bannière "Belgique", ne prolongent-ils pas, pour un moment encore, les fastes d'un régime belge qui leur a tant permis ? N'ont-ils pas pu, grâce à lui, étendre leur influence dans nombre de secteurs de la société ? Les conséquences en sont bien connues : clientélisme, baronnies, sous-régionalismes.

Les institutions wallonnes, originellement conçues pour édifier une société wallonne spécifique, ont prêté le flanc, encore plus que d'autres, à un clientélisme débridé. La région wallonne ne s'apprête-t-elle pas à régulariser son très important personnel contractuel placé par les bonnes grâces des partis et, ce, au détriment d'une véritable administration indépendante et responsable (2) ? Comment s'étonner, dès lors, que les Wallons ne s'identifient que fort peu à leur région (3) ?

La Wallonie peut-elle, par ailleurs, se féliciter, comme certains discours triomphalistes récents le claironnent, de ses bonnes performances ? Soyons réalistes : l'activité économique n'y est pas suffisamment dynamique pour parler de redémarrage, l'esprit entrepreneurial y reste bien trop faible, les investissements atones et le chômage structurel un des plus hauts d'Europe. Doit-on, par ailleurs, se vanter du délabrement avancé de nos infrastructures (4), de la dégradation de notre enseignement, de la démotivation de son corps professoral ou de la faillite annoncée des finances de nos villes et communes ? S'agit-il des résultats d'une stratégie à long terme ou d'une gestion "à la petite semaine" ?

Face à cette situation, une question vient directement à l'esprit : que se passera-t-il le jour où la Flandre s'affranchira en décidant d'interrompre ses substantiels mais bien

réels transferts financiers en faveur de la Wallonie (5) ? Chaos financier, répercussions sociales majeures, paupérisation accrue de certaines couches de la population, pressions fiscales sur l'activité économique des entreprises et sur les revenus des salariés risquent d'en être les conséquences. Cette sombre perspective, est néanmoins inéluctable si l'on continue à ne pas réagir.

Il ne faut toutefois pas tomber dans la résignation qui a été si souvent le lot des Wallons ces dernières années. Ils sont de plus en plus nombreux, d'abord, à être conscients de l'état de leur région, de plus en plus nombreux, ensuite, à oser critiquer ouvertement la sclérose de structures partisans dépassées (6), de plus en plus nombreux, enfin, à vouloir agir et œuvrer au redéploiement de leur région (7). Les temps sont, en effet, mûrs pour que les volontés se conjuguent et se traduisent en une nouvelle génération politique dont la Wallonie a impérativement besoin pour se redéfinir.

Cette redéfinition doit permettre à la Wallonie de recouvrer, entre autres, l'exercice de la forme de citoyenneté qui lui est naturelle, c'est-à-dire fondée sur une communauté de destin des citoyens composant la Wallonie dans le respect de leur diversité et de leur origine. Elle s'oppose à la citoyenneté conçue comme appartenance exclusive à une communauté d'origine, caractéristique de la conception flamande, cette dernière imposant le plus souvent sa marque dans les questions relevant encore de la compétence fédérale en Belgique.

Sa conception de la citoyenneté, la Wallonie la partage incontestablement avec la France. Il s'agit d'ailleurs d'une valeur républicaine fondamentale. En consultant leur passé, les Wallons s'apercevront d'évidence qu'ils ont très souvent défendu des valeurs républicaines lors de leur histoire. Il ne fait d'ailleurs pas de doute que les Wallons sont une des composantes de la diversité de la Nation française. Ils y ont leur place. Car la France défendra mieux l'identité de la Wallonie que la Belgique où la culture française n'y occupe plus qu'un rang secondaire et de plus en plus accessoire et contesté face au néerlandais.

En s'unissant à la France, la Wallonie trouvera également le cadre idéal à son redéploiement économique. Plusieurs facteurs objectifs plaident en ce sens: le volume important des investissements français en Wallonie, le fait que la France est le premier client de la Wallonie, enfin et surtout, le potentiel remarquable de synergies réalisables avec les régions limitrophes du Nord-Pas-de-Calais, de la Picardie, de la Lorraine et de la Champagne-Ardenne.

Par ailleurs, la Wallonie serait également assurée de pouvoir bénéficier du jeu normal de la solidarité nationale, solidarité qui lui a si cruellement fait défaut, dans les années '80, aux pires moments de son déclin industriel et de la mise à mal de son tissu économique.

La France permettra aussi à la Wallonie de rétablir le sens de l'Etat, notamment dans des secteurs aussi négligés, en

Belgique, que la Justice ou l'Administration. De même, l'enseignement pourra sortir du cercle vicieux des problèmes budgétaires récurrents pour se consacrer à sa véritable mission: l'éducation comme outil indispensable à la réduction de la fracture sociale et d'accès à l'emploi. Les infrastructures pourront, enfin, être remises en état et servir efficacement l'activité économique et la mobilité.

Mais si la France peut donner cette impulsion indispensable au redémarrage wallon, il appartient, néanmoins, aux femmes et aux hommes de Wallonie de se mobiliser pour en concrétiser les différents projets. Que l'on sache, toutefois, qu'en rejoignant la République française, les Wallons optent pour la seule véritable alternative qui s'offre à eux. A défaut, on risque fort de se trouver confronté à une situation de protectorat de fait de la Flandre sur la Wallonie avec toutes les conséquences que cela entraîne inmanquablement.

Marc PHILIPPE

(1) Ces objectifs ont été finalisés par une série de résolutions votée le 3 mars 1999 à une très large majorité au parlement flamand. Ils bénéficient de l'appui du patronat flamand par le biais du VEV- Lire à ce sujet : *Les résolutions du Parlement flamand pour une réforme de l'Etat* par Guisepe Pagano - Courrier hebdomadaire du CRISP n°1670-1671 - Année 2000 ou encore l'interview accordée par Jef Roos, actuel président du VEV, dans le quotidien *l'Echo* du 12.04.2001.

(2) Voir les critiques formulées par le GERFA (Groupe d'étude et de réforme de la fonction administrative) à ce propos.

(3) Lire à ce sujet : *La Wallonie et les régions françaises - Approche comparée des identités régionales* - Enquête 1998 - édité par l'Institut Jules Destrée - 1999 - Cette enquête démontre, entre autres, que l'identité régionale est plus développée en France.

(4) Ainsi, la récente diffusion, sur la RTBF, du magazine *Autant Savoir* consacré aux voies navigables en Wallonie (et notamment en Hainaut) qui est, quant à l'état de nos infrastructures, édifiante tout autant qu'exemplative d'un véritable modèle d'imprévoyance politique.

(5) Sont principalement visés, ici, les transferts dits de solidarité interpersonnelle ou de sécurité sociale, chiffrés à quelque 200 milliards annuellement. A noter que la régionalisation de certains secteurs de la sécurité sociale et notamment des soins de santé figurent bien et en bonne place dans les résolutions votées par le parlement flamand le 3 mars 1999.

(6) Les milieux économiques et scientifiques sont de plus en plus critiques à l'instar de Jean-Claude Logé, administrateur - délégué de Systemat et président sortant des Chambres de Commerce et d'Industrie de Wallonie qui stigmatise, dans une interview tonique accordée au journal *L'Echo* le 16.03.2001, les effets néfastes des baronnies sur l'économie wallonne et son redéploiement.

(7) Le 14e Congrès des Economistes Belges de Langue Française, qui s'est déroulé à Liège les 23 et 24 novembre 2000, a donné lieu à des interpellations et des critiques adressées au monde politique wallon par le corps scientifique.



## OÙ VA LA BELGIQUE ?

Débat du 26 mars 2001 à l'Université libre de Bruxelles.

*Plus d'une centaine de personnes ont assisté au débat intitulé sobrement OÙ va la Belgique ? et qui réunissait sur un même plateau Paul-Henry Gendebien, président du RWF-RBF, Caroline Persoons, secrétaire générale du FDF, Guido Fonteyn, éditorialiste du Standaard et Marc Platel, directeur du service d'études de la Volksunie.*

*Joël Kotek, maître de conférences à l'ULB, et animateur du débat, effectue un premier tour de table.*

Paul-Henry Gendebien ouvre le feu en précisant d'emblée que les derniers accords du Lambermont ne constituent qu'une péripétie sur le chemin qui mène la Belgique à une issue fatale. L'actualité contredit chaque jour les déclarations de Louis Michel et de Guy Verhofstadt au sujet de la prétendue pacification communautaire. Aujourd'hui, pour reprendre une formule de Paul-Henri Spaak, les yeux s'ouvrent. Tout est communautaire.

La question essentielle qui se pose désormais est la suivante : « L'Etat fédéral est-il dépassé ? ». Pour Gendebien, la réponse est claire : le confédéralisme qui nous est proposé signifie pudiquement séparatisme. La Flandre a toutes les caractéristiques d'une nation. Ce qui importe aux Flamands, c'est de profiter de la plus-value que lui apporte encore la Belgique et, *in fine*, de partir avec ce qu'elle pourra de Bruxelles. Les Wallons eux ne sont pas préparés à l'idée de la disparition de la Belgique. Bien plus, ils s'accrochent désespérément à la Belgique jusqu'à se mettre la corde au cou. Ainsi les Flamands pratiquent l'euthanasie programmée de l'Etat fédéral tandis que les Wallons versent dans l'acharnement thérapeutique. Gendebien termine son intervention en fustigeant la faiblesse stratégique des partis francophones face à la détermination flamande.

Guido Fonteyn est d'accord avec le président du RWF-RBF pour dire que les accords du Lambermont n'ont pas une importance fondamentale. Il poursuit en rappelant le poids de l'Europe dans la construction de nouveaux Etats. Dans cette optique, l'éditorialiste considère que la création d'une Flandre et d'une Wallonie indépendantes relève de l'utopie. Par ailleurs, il se félicite du caractère pacifique de la réforme de l'Etat fédéral. Selon lui, la Belgique est en évolution permanente. Il craint cependant que les blocages francophones et le néo-belgicisme à la Di Rupo n'entraînent un durcissement des positions flamandes et, par réaction, le succès du courant réunioniste en Wallonie. En conclusion, ce n'est pas parce que la Wallonie se croit trop faible pour assumer de nouvelles réformes de l'Etat qu'elle doit retourner à une conception de la Belgique d'avant-guerre.

Marc Platel rappelle le programme de la *Volksunie* qui souhaite la création d'un Etat flamand, si possible indépendant. Pour lui, la réforme de l'Etat a commencé dès 1830. Après avoir résumé l'histoire du mouvement flamand, il fait remarquer que les Wallons, par le passé, ont toujours demandé la séparation administrative de la Belgique ainsi que l'unilinguisme. Il s'étonne que les Wallons n'aient jamais osé aller jusqu'au bout de leur raisonne-

ment. Pour Marc Platel, les accords du Lambermont ne constituent pas la dernière réforme. Pourquoi ? Parce que le fédéralisme à la belge ne fonctionnera pas mieux. Il prédit que d'ici quelques années les négociations seront encore plus compliquées. Dès lors, pourquoi ne pas discuter tout de suite de l'essentiel autour d'une table plutôt que de se chamailler pour des virgules ?

Caroline Persoons pense que si l'Etat fédéral fonctionne mal c'est parce qu'on a mis en place un mauvais fédéralisme. Par exemple, Bruxelles n'est pas sur le même pied que les deux autres régions. Elle déplore également une diminution constante de la solidarité entre les régions. Le fait que les Flamands vont toujours au-delà de l'accord gouvernemental constitue à ses yeux une autre source de tensions communautaires. Elle rappelle que, même si le FDF est un parti fédéraliste, et donc non séparatiste, celui-ci n'a pas d'œillères. La scission de la sécurité sociale constituerait sans doute un point de rupture. A ce moment se poserait la question des frontières qui d'administratives se mueraient en frontières d'Etat. Donc à renégocier en tenant compte de la volonté des populations concernées.

Après ce premier échange, Joël Kotek arrive à la conclusion que les orateurs conviennent de ce que les accords du Lambermont ne constituent qu'une étape dans la *réforme-détricotage* de la Belgique. Mais alors quel serait le sort de Bruxelles ?

Marc Platel, en réponse à Caroline Persoons, avoue ne pas comprendre pourquoi les francophones ne veulent jamais discuter au-delà des accords de gouvernement. Il rappelle que selon la Constitution (qu'il cite), Bruxelles n'est pas une région à part entière. Pour lui, il n'est donc pas impensable que Bruxelles-Capitale ne possède pas les mêmes compétences que les deux autres régions. Enfin, il n'a pas encore de réponse à la question de savoir si la Flandre est viable sans Bruxelles.

Guido Fonteyn, contrairement à Marc Platel, affirme que la Flandre a besoin de Bruxelles, deuxième facteur de richesse du nord du pays. Par ailleurs, il estime en toute honnêteté que la Belgique devrait ratifier la Convention sur la protection des minorités.

Caroline Persoons déclare que la Belgique survivra tant que les Flamands n'auront pas fait leur deuil de Bruxelles. Dans les milieux économiques, des Flamands disent eux-mêmes que le carcan politique et linguistique étrangle la capitale.

Paul-Henry Gendebien conclut les interventions politiques en déclarant que le fédéralisme ne règlera pas la question des nationalités en Belgique. Les diverses réformes ne constituent en réalité qu'une gestion de rapports de force entre Flamands et Wallons.

Pour le RWF-RBF, il n'est donc pas question de négocier dans le cadre de l'Etat belge. Il plaide pour le modèle tchécoslovaque, à savoir une « séparation de velours »,

avec des sacrifices de part et d'autre. Non sans ironie, il ajoute que les Flamands renonceront à Bruxelles et les Wallons à la Belgique qu'ils adorent. Pour autant qu'ils le souhaitent, il invite les Bruxellois à accompagner les Wallons dans leur démarche vers la République française.

Joël GOFFIN

Notre ami Raoul-Emile EVRARD, de Bruxelles, nous écrit à ce propos. Il s'est étonné, en effet, de l'absence d'étudiants à ce débat en dépit d'une campagne d'affichage aux valves de l'ULB. Selon lui, la raison de cette absence serait due à l'arrachage systématique des affiches. Curieuse pratique dans le temps du « libre-examen » ! De mon temps, dit-il, dans les années qui suivirent la guerre, nous connaissions le prix de la tolérance et de la démocratie, même les affiches annonçant des réunions communistes étaient respectées. Le recteur actuel pourrait-il enquêter afin de fustiger les coupables ou, au moins, rappeler par une note que la « libre expression » des idées est une de nos principales conquêtes démocratiques ?



NOUS  
AVONS  
LU :

## LA NAISSANCE DU FRANÇAIS

par Bernard Cerquiglini (1)

*Avant les Serments, une parlure romane, qui s'est peu à peu dégagée du latin, s'échange diversement. Après, le protofrançais a reçu une forme commune, acquis un statut politique, accédé à l'écriture. Après les Serments de Strasbourg, et seulement après, le français existe.*

Ainsi s'exprime M. Bernard Cerquiglini, professeur à l'Université Paris VII et à l'Université Libre de Bruxelles et délégué général à la langue française, dans l'Avant-propos (p. 4) de *La Naissance du français*, livre aussi simple et passionnant qu'instructif et savant, dont l'« honnête homme » du XXI<sup>e</sup> siècle devrait enrichir sa bibliothèque.

Après avoir succinctement mais précisément exposé comment fut tranchée la « question des origines », c'est-à-dire comment fut découverte et prouvée la filiation du « latin parlé » (p. 24) au français (2), l'auteur se préoccupe de la « transition du latin au français » (p. 27) : de substrat celtique et de superstrat germanique, la langue parlée dans la Romania ne se pourrait plus considérer comme du latin dès l'an 600, mais ne deviendrait effectivement du français que dans le courant du IX<sup>e</sup> siècle. Ainsi est-ce en 813, au synode de Tours, que fut décidé que « chaque évêque s'appliquerait à traduire [transférer] [ses] sermons en langue romane rustique [...], afin que les fidèles puissent plus aisément en comprendre le contenu »

(cité p. 41). Et Bernard Cerquiglini de noter que la prise de conscience du fossé séparant désormais langue écrite des clercs et langue parlée du peuple, latin et protofrançais, se produisit en Gaule du Nord avant d'avoir lieu dans le sud de la Romania : « le français est la première langue romane à avoir été perçue » (p. 37).

Mais cette « traduction » est aussi, et surtout, une confrontation avec l'écriture, *transfère* signifiant en latin carolingien « traduire par écrit », confrontation avec l'écriture ouvrant la voie d'un usage monumental de la langue française, ouvrant la voie au français. « Depuis quand le français existe-t-il ? Depuis le jour, résume l'auteur, où son altérité et sa spécificité, dues à son développement interne, sont reconnues et désignées. Du jour que celles-ci sont utilisées consciemment, dans un but de communication, dans une relation de pouvoir, et que cet emploi prend la forme du savoir, c'est-à-dire l'écriture. Depuis quand parle-t-on français ? Depuis qu'on l'écrit » (p. 42).

Ainsi les *Serments de Strasbourg* (842) fondent-ils le français, en tant qu'ils sont, plus qu'un simple document, « usage écrit occasionnel de la langue vulgaire [...] ne constituant pas un texte » (p. 57), son premier monument, transdialectal et de valeur édicatrice. Et Bernard Cerquiglini de retracer avec brio, et non sans humour, les événements historiques qui amenèrent à cet acte fondateur, tant de la France (et de l'Allemagne, ainsi que de l'Europe) que du français (et de l'allemand). « Le Serment prononcé [entre Louis le Germanique et Charles le Chauve, petits-fils de Charlemagne], écrit-il, dit l'aide et la protection ; mais il doit dire également la fondation de deux Etats. Il le fait par la fondation de deux langues. [...] La forme, double, de l'énoncé (serment d'alliance) va [...] produire le sens neuf qu'il convient d'entendre (fondation d'Etats égaux). [...] Chaque prince, en effet, jure dans la langue de l'autre » (pp. 79 et 82).

« Première attestation du français » (p. 93), « geste inouï dans [un] univers latinisant » (p. 120), les *Serments de Strasbourg* ont suscité et suscitent toujours la polémique, constate l'auteur. Comment interpréter les passages difficiles du serment français ? En quel dialecte, d'oïl, voire d'oc, celui-ci fut-il rédigé ? La langue du serment français, répond Bernard Cerquiglini, n'est pas dialectale, mais transdialectale ; « l'acte d'écriture, explique-t-il, [...] décontextualise la langue et la fait entendre au-delà d'un cercle étroit. Le dialecte médiéval, aussi pur et délimité qu'hypothétique, ne se déverse pas tel quel dans un texte », mais « participe, mêlé à d'autres, à une opération qui compose une langue dans le même temps qu'un texte » (p. 112). Et Bernard Cerquiglini, citant feu Maurice Delbouille, professeur émérite de l'Université de Liège, de suggérer que le français est la « *scripta* familière à toutes les provinces du monde d'oïl » (p. 114). Le français est du protofrançais écrit et le protofrançais, du latin parlé, en quelque sorte !

Un sort est ainsi fait au mythe du francien. Le français, soutient en effet l'auteur, « n'est [...] pas la promotion d'un dialecte particulier, le francien. [...] Le français national, notre français, ne provient [...] pas d'un terroir, mais de la littérature. De cette *scripta* [...] qu'élaborent les

clercs, d'expérience en expérience, jusqu'à ce qu'elle se fige en ancien français commun. Le français résulte de ce travail séculaire d'écriture, de cette édification cléricale » (pp. 118-119). Et Bernard Cerquiglini de poursuivre que « c'est grâce à l'existence d'une société cléricale, guidée par une 'lumière de raison', animée par des *litterati* désirant illustrer un bel usage littéraire de l'idiome roman que dès les premiers textes est fondé et pratiqué un 'illustre français'. [...] Dès les *Serments*, cet 'illustre français', première ébauche du français par lequel une communauté de locuteurs, quelque soit leur parler par ailleurs, se rassemble, était fondé. Et fondé au travers de son inscription. *C'est pour l'écrire que l'on donne une forme à la langue, qu'on l'édifie et la fait advenir* » (pp. 120 et 124 - je souligne). « [Les *Serments de Strasbourg*], conclut l'auteur, [...] montrent le rôle de l'écrit, et de ses professionnels, dans la constitution d'une langue nationale » (p. 125).

Boris COUNE

(1) Paris, P.U.F., coll. *Que sais-je ?*, 1991, 127 p.

(2) NB : B. Cerquiglini se réfère, entre autres, aux travaux de Daniel Droixhe, professeur d'université liégeois de réputation internationale, enseignant actuellement à la Sorbonne.

## DU BONHEUR D'ÊTRE FRANÇAIS. INCROYABLES HISTOIRES D'UN PAYS INCONNU, par Ulrich WICKERT (1)

*Ulrich Wickert, le journaliste politique le plus populaire d'Allemagne, connaît bien la France et les Français. Il a vécu à Paris dans les années 1970-1980, envoyé spécial puis correspondant d'ARD. Bien plus, il aime les Français. Wickert a publié plusieurs ouvrages sur Paris et la France, ainsi que sur l'identité allemande.*

L'auteur considère, à raison, que pour parler d'un peuple de manière plus ou moins objective, il ne faut pas faire partie du "système", ou du moins il convient de s'en tenir à l'écart. On possède un regard plus vrai lorsque l'on prend de l'éloignement, on voit ce qui n'apparaît plus, par excès de familiarité. D'un autre côté, pour comprendre et estimer à leur juste valeur les comportements des "autres", il importe d'entretenir avec eux une relation d'amour, sans quoi l'opinion s'arrêterait à des sentiments et des jugements superficiels. Cette méthode pertinente permet à Wickert d'éclairer certains défauts et qualités des Français, de mesurer aussi la distance qui les sépare des Allemands.

Les qualités reconnues aux Français ne sont pas minces. Wickert apprécie la méritocratie, dans tous les domaines, notamment la gastronomie. Il observe que l'argent reste tabou, qu'il ne constitue pas la valeur essentielle ni un étalon de la réussite, au contraire de l'éducation et des valeurs culturelles. A l'inverse de l'Allemagne, la France

n'oppose pas les sphères du pouvoir et le monde des intellectuels. Le premier éprouve pour les seconds indulgence et respect, accepte ses conseils. Enfin, face au sérieux allemand, Wickert préfère l'humour français, qui permet de concilier, dans une affirmation identitaire teintée d'autodérision, l'individualisme et la fierté nationale.

Les "péchés" des Français paraissent quelquefois comme l'excès de ce qui précède. Wickert note la distance observée par rapport à l'ordre et à la discipline: tout ne doit pas être parfait, les règles ne sont respectées qu'en cas d'urgence. Il y a aussi la soif des privilèges. Il y a l'activité de nombreux "corbeaux". Il y a encore le goût du secret. Les exemples ne manquent pas, des écoutes de l'Élysée aux maîtresses de la République, de la santé de Mitterrand et de l'existence de sa fille illégitime aux délicieux "avions renifleurs", en passant par le rôle des Renseignements Généraux et la parade du "secret-défense". Wickert fustige enfin la foi aveugle en la technologie, le prestige des Grandes écoles et la haute opinion d'elles-mêmes cultivée par les élites qui en sont issues.

Classons à part quelques traits particuliers, qui, mal compris, rendent le plus souvent les Français insupportables. Seuls un certain amour et une connaissance intime de ce pays permettent d'en comprendre les habitants. Ainsi leur arrogance n'est-elle souvent qu'un excès de réserve et de discrétion. Les écarts politiques et conjugaux ne paraissent pas ressentis de la même manière qu'aux États-Unis ou en Allemagne: ici le puritanisme anglo-saxon ou la

marqué du protestantisme, là le catholicisme romain, l'absolution privée, le pardon. Le rapport des Français à l'Histoire procède aussi de la sorte: l'amnistie après la collaboration et l'épuration.

Dans la postface, Wickert met en relief, pour illustrer davantage le bien-fondé de sa méthode, quelques particularités essentielles des Français. La pensée française se veut universalisante. Les intellectuels s'accordent sur des valeurs et des références communes, même s'ils ne partagent pas des opinions identiques. C'est cela qui fonde "l'exception française": l'identité de la France repose sur la civilisation française. Ainsi, en France, la nation correspond à un ensemble où les gens se donnent un but commun: la poursuite et la réalisation de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, appuyées sur les idées de la Ré-

publique, sur la démocratie et les droits de l'homme. C'est un atout pour l'Europe.

Riche en anecdotes personnelles, l'ouvrage de Wickert n'a pas la prétention de tout dire ou expliquer sur la France et les Français. C'est un essai et, comme tel, il ne manque pas de qualités: une méthode pertinente et assez efficace, une analyse originale, judicieuse, souvent exacte, des comparaisons qui ne manquent pas de relief, un brin d'humour et d'autodérision... bien français. Bref, ce livre intéressant, écrit de belle manière, se dévore plutôt qu'il ne se lit.

Marc SUTTOR

(1) Paris, Ed. du félin, 2001, 217 pp, 99 FF (15,09 €).

## 1830, UNE REVOLUTION « FRANÇAISE »

L'idée d'une réunion à la France remonte au minimum au lendemain de la bataille de Waterloo, lorsque la Belgique 'libérée' par les troupes russes et prussiennes en mesure très rapidement les graves inconvénients : réquisitions, pillages, crises alimentaires. Comme le fait remarquer le marquis de La Tour du Pin, chargé d'affaires de France et ancien préfet du département de la Dyle (Brabant), à son ministre en août 1818 : *Parmi les causes qui ont le plus contribué à sceller l'union entre les deux peuples, il y a « l'orgueil de faire partie d'une grande nation » et, « par-dessus tout, ce sentiment qu'ils goûtaient pour la première fois de se voir un sort irrévocablement fixé, car on l'a cru tel alors, on pouvait le croire et presque tous pouvaient le croire encore. »*

Pas facile, en effet, après avoir goûté aux principes défendus par la Révolution : *Liberté, Egalité* (la Fraternité ne fera son apparition que plus tard), de retourner sous le joug de l'Ancien Régime.

### La révolution de 1830 intimement liée à la Révolution française

Il n'a fallu que 15 ans pour que ces anciennes vexations deviennent insupportables à la population. Les journées d'émeutes qui, fin juillet à Paris, aboutissent au renversement de la branche aînée des Bourbons, ont enfiévré les esprits. La première réaction en Europe, et en particulier aux Pays-Bas, est la crainte de voir ce mouvement révolutionnaire s'étendre au delà des frontières françaises. A Bruxelles, une certaine fermentation des esprits attire l'attention des autorités, mais le procureur du roi de l'époque voit les choses avec un optimisme lénifiant. Persuadé qu'il n'existe aucun courant profond d'opinion en faveur d'une réunion à la France, il considère l'agitation comme superficielle et sans grand danger. Ainsi écrit-il le 16 août 1830 : *Les événements de France ont fait naître ici un grand intérêt et une grande sympathie et ont donné lieu à quelques signes d'approbation, et, chez de rares esprits turbulents, un désir d'imitation.* Moins de 10 jours plus tard éclatent les émeutes populaires dont le point de départ est la reprise de la représentation de la *Muette de Portici*. Ces troubles sont pourtant

dans l'air depuis quelque temps et nombreux sont ceux qui n'hésitent plus à porter une cocarde tricolore.

La relation entre les événements de Paris et l'agitation en Belgique apparaît directement. Certains ont même voulu y voir l'intervention directe d'agitateurs français. Cette thèse n'a pourtant jamais pu être accréditée par l'analyse des documents de l'époque. Au contraire, les historiens qui se sont penchés sur la révolution de 1830 arrivent tous à la conclusion qu'il s'agit bien d'un mouvement populaire. Celui-ci n'a qu'un seul but : retrouver plus de *Liberté*, plus d'*Egalité*. L'exemple de la Révolution française est tellement présent dans les esprits que, lors des premiers jours de l'insurrection, le petit peuple crie *Vive Napoléon, Vive la Liberté*, chante *La Parisienne* et *La Marseillaise*, et arbore le drapeau tricolore. Son adoption par les ouvriers et les sans-travail ne reflète pas exclusivement des sentiments francophiles, mais représentent une aspiration vers la liberté et un certain progressisme dont les trois couleurs ne sont que le symbole.

La bourgeoisie ne suit pas le mouvement et a vite fait, pour des raisons diplomatiques, de remplacer ce drapeau qui flotte aux fenêtres de l'hôtel de ville de Bruxelles par un autre, réalisé à la hâte, et s'inspirant vaguement des couleurs brabançonnes.

Complétons ce tableau francophile de la révolution belge en précisant que, dans le lot des combattants de 1830, se trouve un fort contingent de volontaires parisiens.

Voici un extrait du récit du Français Rosseuw-Saint-Hilaire d'un jour passé à Bruxelles en octobre 1830 :

*Nous retournâmes vers le Parc ; une revue de volontaires y devait avoir lieu ; 1.500 hommes, presque tous armés, y étaient déjà rassemblés. Un œil expérimenté, tel que l'était celui de notre guide, pouvait retrouver sur les visages de chaque détachement le caractère du pays auquel il appartenait : les Wallons, braconniers déterminés, dont l'adresse a été si fatale aux Hollandais, nous étourdissaient de leur dialecte lourd et chantant, qui contraste plaisamment avec leur caractère énergique et ardent ; les Liégeois, parmi lesquels on nous montra la célèbre jambe de bois, semblaient comme lui, jouir paisiblement de leur gloire et se souvenir que c'est à eux en grande partie que Bruxelles doit sa victoire. Dans tous les rangs on voyait mêlés les déserteurs belges de l'armée hollandaise, chacun avec le canton auquel il appartenait. (...) Enfin, les volontaires parisiens, les plus nombreux de tous, composés à moitié de Belges domiciliés en France, se reconnaissaient facilement à leur tenue militaire en dépit de leurs habits bourgeois ; là, les rangs étaient à la fois plus réguliers et plus bruyants ; une compagnie de nos dignes compatriotes faisait, à elle seule, autant de bruit que toute l'armée ensemble.*

#### L'importance de l'action diplomatique de la France

Il est apparu très rapidement aux têtes pensantes de ce soulèvement populaire que pour obtenir l'aval des grandes Puissances à cette prise d'indépendance des provinces du sud, il leur faudrait renoncer à adopter un régime républicain. La solution du compromis fut donc une monarchie constitutionnelle, la seule capable de recevoir l'adhésion des têtes couronnées de l'époque.

Voilà la présentation officielle, mais en réalité le sort de la Belgique de l'époque allait se jouer dans un subtil et discret ballet diplomatique mené en partie par la France. C'est cette intervention qui permettra à cette révolution de se poursuivre et de ne pas être réprimée par des troupes étrangères.

Lorsque Guillaume 1<sup>er</sup>, monarque hollandais, demande au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, son cousin et beau-frère, de faire marcher son armée sur Bruxelles, ce dernier hésite car les Anglais lui conseillent la prudence. Il décide qu'il n'interviendra que de concert avec les autres Puissances, mais il envoie des troupes vers le Rhin, prêtes à toute éventualité. En Russie, le tsar Nicolas 1<sup>er</sup> s'acharne contre les velléités d'indépendance des Polonais qui précisément se soulèvent au moment où nous nous révoltons. Heureuse coïncidence qui l'empêche de nous expédier ses cosaques. A Vienne, le vieil empereur François 1<sup>er</sup> a beaucoup de soucis. La Révolution française de juillet vient de susciter des troubles en Italie et dans les Etats du pape, aussi les troupes autrichiennes ont-elles fort à faire dans la Lombardo-Vénétie. Tout dépend donc de Londres et de Paris. Notre sort est entre leurs mains.

A Londres, le chef du gouvernement, c'est le duc de Wellington, le vainqueur de Waterloo. Dès qu'il apprend le soulèvement belge, il entre dans une vive colère et déclare qu'un corps expéditionnaire débarquera sur notre littoral. Mais, une fois apaisée sa mauvaise humeur, le duc réfléchit. Si les Français épaulent la révolution belge, on va droit à la guerre. Il décide donc de sonder les Français sur leurs intentions, tout en désapprouvant formellement les tentatives de certains congressistes belges d'offrir la couronne de Belgique au roi des Français. Les Anglais préviennent les représentants de notre gouvernement provisoire : *Soyez rassurés, nous n'interviendrons pas militairement contre vous, sauf si vous cherchez à être annexés à la France.*

A Paris, le roi issu des barricades de Juillet 1830 est très perplexe quand il apprend la révolution belge. Agé de 57 ans, malin et riche d'expérience, Louis-Philippe estime qu'annexer la Belgique comme le lui proposent certains ministres de son gouvernement, ce serait dresser contre son trône encore fragile, toutes les armées européennes. L'heure est au machiavélisme le plus pur. Le roi doit repousser la guerre sans sacrifier l'honneur des Français. Louis-Philippe déclare : *Si une Puissance intervient en Belgique, elle trouvera l'armée française sur son chemin. Si on laisse les Belges en paix, les Français ne se mêleront pas de leurs affaires.*

Pendant ce temps là, rappelons-le, les troupes prussiennes marchent vers le Rhin. Après de fermes négociations, Frédéric-Guillaume III, qui ne tient nullement à mettre l'Europe à feu et à sang pour faire plaisir à son cher beau-frère de La Haye, décide de ne pas envoyer ses troupes « immédiatement » en Belgique.

#### Le choix d'un premier souverain

Le premier choix sentimental des révolutionnaires belges, après avoir renoncé à une régime républicain, est d'offrir la couronne de Belgique au roi des Français qui aurait cogéré les deux Etats. Comme nous venons de le décrire, cette situation de compromis n'obtient pas l'aval de l'Angleterre. Depuis Waterloo, le Congrès de Vienne a décidé de créer un cordon sécuritaire autour de la France, afin de protéger les grandes Puissances de ses velléités expansionnistes. Il est hors de question d'affaiblir celui-ci et de rendre aux Français les départements qui leur ont été retirés en 1815.

Le Congrès national décide, par un vote majoritaire, d'offrir alors la couronne au duc de Nemours, le deuxième fils du roi des Français, âgé de 16 ans à peine. En son nom, Louis-Philippe refuse, toujours pour les raisons diplomatiques que nous venons de décrire. Le Congrès nomme alors un régent en attendant de trouver un autre souverain. Celui-ci n'est choisi qu'en juin 1831 : Léopold de Saxe-Cobourg, un prince allemand, veuf d'une princesse anglaise et qui va bientôt épouser la fille de Louis-Philippe ! La Conférence de Londres ayant garanti la neutralité de la Belgique,

celle-ci peut enfin espérer vivre en toute quiétude son indépendance.

### L'intégrité territoriale défendue par l'armée française

Guillaume 1<sup>er</sup> n'a pas perdu avec le sourire plus de la moitié de son royaume ; aussi, à la première occasion, n'hésite-t-il pas à essayer de récupérer ses terres. Le sujet du litige : le duché de Luxembourg qu'il a échangé en 1815 contre ses domaines de Nassau-Dillenburg et qu'il continue de revendiquer.

En août 1831, dès le début du règne de Léopold 1<sup>er</sup>, il envoie ses troupes contre une armée belge mal organisée et mal encadrée. Celle-ci est rapidement défaite, mais l'intervention d'un corps expéditionnaire de 50.000 soldats français permet d'arrêter l'ultime tentative de reconquête de Guillaume 1<sup>er</sup>. C'est encore l'armée française qui, en 1832, force le général Chassé à se retirer de la citadelle d'Anvers. La France vient encore une fois de permettre à la Belgique d'exister. Il en sera encore de même en 1841, suite à une tentative de coup d'Etat orangiste, lorsque, à la demande de la reine Marie-Louise, le France concentre, avec une précipitation que l'on comprit mal à l'époque, 20.000 hommes de troupes entre Lille et Valenciennes. On craint, en effet, une autre tentative de restauration. Il n'en est heureusement rien, et ce geste de Louis-Philippe a un effet salutaire sur le roi de Hollande, persuadé désormais que toute atteinte à l'intégrité belge provoquerait infailliblement une riposte de Paris. Il faut tout de même attendre 1839 pour que le monarque hollandais signe le traité des XXIV articles qui fixe notamment les frontières définitives des deux Etats.

On échange alors, peu glorieusement, la partie francophone du duché de Luxembourg contre sa partie germanique (y compris la place forte de Luxembourg) et la rive gauche de la Meuse (le Limbourg hollandais et la ville de

Maastricht), abandonnant ainsi 380.000 partisans qui nous avaient aidés à chasser les Hollandais. C'est ce lamentable marchandage qui devait permettre à la Belgique de continuer d'exister au niveau international.

Telle est la genèse de ce nouvel Etat, constitué plus par rejet d'une situation historico-politique que par l'ambition véritable de sa population de vivre ensemble. Pour assurer sa propre existence, il allait devoir s'inventer une identité nationale propre et un passé historique unitariste pour contrer l'attrait toujours bien présent dans une partie de la population pour son grand voisin français. Toute l'histoire officielle de la Belgique, telle qu'elle fut écrite entre 1830 et le milieu de notre siècle, doit être lue comme une cohérente entreprise de défense de la bourgeoisie nationale et francophone contre le rattachement politique à la France. Cette tentative de justification de l'existence de ce jeune Etat et des privilèges que la bourgeoisie du siècle passé s'octroyait fut cycliquement mise à mal, lors des différentes crises d'identité nationale. A chaque fois, les idées réunionistes allaient reflourir.

Par après, c'est surtout le mouvement flamand qui allait se distancier de la Belgique et de la trop puissante culture française.

Voilà l'origine de la création d'un Etat dont certains *Belgicains* voudraient continuer de justifier le maintien de par le simple fait de l'existence de sa *glorieuse* histoire constitutive.

Eric SMETS

## BREVES

### Jean-Emile Humblet, *Wellington et l'argent des Belges*

M. Jean-Emile Humblet, sénateur honoraire, vient de publier, aux éditions Luc Pire, un ouvrage intitulé *Wellington et l'argent des Belges*. En 1815, Guillaume d'Orange, roi des Pays-Bas, attribue, à titre de remerciement, quelques 1080 hectares de terres brabançonnaises en usufruit au vainqueur de Waterloo et à ses descendants. « Jusqu'à présent, révèle Jean-Emile Humblet, interrogé dans les colonnes du *Matin* du vendredi 30 mars 2001, cette dotation a rapporté à huit ducs successifs l'équivalent de plus d'un milliard et demi de francs belges actuels. » Cerise sur le gâteau, l'Etat belge a, en 1988, offert au huitième duc de Wellington pas moins de 25 hectares, cette fois-ci en pleine propriété, et ce en compensation de la suppression d'une rente annuelle de 100 000 francs...

### Côte belge ou... ?

« Pourquoi, écrit dans *Le Soir* du samedi 14 avril Mme Elisabeth Nauwelaerts, d'Evere, en réponse à un supplément que le journal bruxellois a consacré « A la Mer », pourquoi insister lourdement sur la nature « belge » de cette côte ? Existerait-il donc en Flandre une bande de terre de 67 km qui ne soit pas exclusivement flamande ? » Et de poursuivre, inquisitrice : « Le qualificatif 'belge' serait-il là uniquement pour satisfaire les clients potentiels du sud du pays ? » Poser la question, c'est y répondre, chère Madame... Décidément, les mentalités changent au royaume de Belgique !

## PETITE CHRONIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE

## RESTONS SIMPLES

Place des Cardeurs, îlot de tranquillité au centre d'Aix-en-Provence, par une fin d'après-midi de septembre.

**L'enquêteur :** Excusez-moi, monsieur, accepteriez-vous de répondre à une enquête sur la langue française ?

**Le monsieur :** Eh, pourquoi pas, peuchère ? Si ça peut faire avancer la sciannce, ha, ha, ha !

**L'enquêteur :** Vous pouvez rire ! Il s'agit bien de science au sens propre du mot, c'est-à-dire de « savoir ». Allons-y. Voici ma première question, qui va peut-être vous surprendre : « *Antéposez-vous ou postposez-vous ?* »

**Le monsieur :** Commang ?

**L'enquêteur :** Je vous demande si, dans la vie courante - chez vous, à la pétanque - vous *antéposez* ou si vous *postposez*.

**Le monsieur :** Ecoutez, monsieur, je veux bièng réponndre à vos questiongs si elles ont un sanns. Mais celle-là, alors ! Et c'est la première, vous me dites ?

**L'enquêteur :** Bien, vous m'avez répondu d'une manière tout à fait satisfaisante. Je n'attendais pas autre chose.

A l'autre bout de la place, devant un banc entouré de buissons fleuris.

**L'enquêteur :** Bonjour, madame. Excusez-moi d'interrompre votre lecture. Je mène une enquête sur la langue française, plus précisément sur le parler d'Aix-en-Provence. Et j'aimerais vous poser quelques questions.

**Le petit chien :** Ouah, ouah !

**La dame :** Tais-toi, Pompon, couché ! Tiens-toi tranquille, hein ! Tu entends bien que monsieur nous parle. Sur le parler d'Aix-en-Provence, vous dites ? Ha, vous ne pouviez pas mieux tomber. Je suis Aixoise de la sixième génération, alors...

**L'enquêteur :** Merci, madame. Dites-moi, dans votre vie personnelle, je veux dire dans vos rapports avec votre mari, au travail peut-être avec vos collègues, vos amis, est-ce que vous *antéposez* ou est-ce que vous *postposez* ?

**La dame :** ??? Ah, mais tu entends, Pompon ? Quelle indiscretion ! Monsieur me demande, avec des mots savants, dans quelle position je... Mais ça ne le regarde pas, hein, Pompon ? Passez votre chemin, monsieur ! Et posez vos questions grossières à ... tenez, à l'agent de police, là-bas, pour voir !

**L'enquêteur :** Euh, merci, madame. Je note votre étonnement, qui est pour moi une forme de réponse. Très intéressante, d'ailleurs.

**La dame :** N'insistez pas, jeune homme ! Si vous croyez que c'est une façon d'aborder les dames... Ne l'écoutez pas, Pompon !

Dix minutes plus tard, sur le cours Mirabeau, à une terrasse de café.

**L'enquêteur :** Bonjour, messieurs. L'un de vous peut-il me dire - c'est pour une enquête sur la langue française - s'il lui arrive d'*antéposer* ou de *postposer* ?

**Monsieur châtain :** Evidemment, monsieur. Je fais même les deux, assez souvent.

**L'enquêteur :** Ah ? Voilà qui m'intéresse. Vous pouvez m'expliquer, s'il vous plaît ?

**M. châtain :** C'est très simple. Quand je dis « un certain âge », j'*antépose* l'adjectif « certain », c'est-à-dire que je le place avant le nom. Mais dans le groupe « un âge certain », l'adjectif, je l'ai *postposé*, ce qui veut dire que je l'ai placé après. Pour lui donner un autre sens.

**L'enquêteur :** Bravo, monsieur, bravo ! Vous êtes le premier, ici à Aix, à me donner la signification exacte de ces deux mots.

**Monsieur moustachu :** Attendez, monsieur, mon ami n'est pas le seul : moi aussi j'*antépose* et je *postpose*, encore plus souvent que lui. Tè, tu te crois le plus malin, hein Clément ! Hé bé, tu vas voir !

**L'enquêteur :** Oui, je vous écoute.

**M. moustachu :** Voilà. Je vous donne deux exemples : « Vous mangez » et « Mangez-vous ? ». Dans le premier, j'*antépose* le pronom par rapport au verbe, et je fais une affirmation. Dans le second, je *postpose* le pronom, pour poser une question. Alors, Clément, ça te la coupe, hé ?

**L'enquêteur :** Eh bien, messieurs, félicitations ! Il m'a fallu deux heures d'enquête pour m'entendre déballer tant de science. Vous êtes des savants !

**M. châtain :** Si vous voulez. Mais sachez que nous avons passé quelques années en fac de lettres pour arriver à ce résultat ! Ça vous étonne que nous connaissions des termes grammaticaux aussi spéciaux ?

**L'enquêteur :** Oui, assez. Vous êtes plutôt des exceptions, messieurs.

**M. moustachu :** Mais, monsieur, pourquoi ces questions ? Tout le monde n'emploie pas ces verbes comme nous ?

**L'enquêteur :** Eh non. Les Belges, par exemple.

**Monsieur chauve :** Ah bon ? On peut savoir comment ils font ?

**L'enquêteur :** Eh bien, pour répondre à votre question, il faut que je sorte un moment de mon rôle d'enquêteur. Un Belge dira : « Si le blocus des dépôts de carburant continue, les autorités *postposeront* la rentrée des classes. »

**M. chauve :** Je suppose que ce Belge veut dire : « Les autorités *reporteront* la rentrée des classes. »

**L'enquêteur :** Exact.

**M. moustachu :** On pourrait dire aussi : « Les autorités *repousseront* la rentrée des classes .»

**M. chauve :** Ou encore : « Les autorités *remettront* la rentrée des classes à plus tard .»

**L'enquêteur :** J'ajouterai même, en inversant la tournure : « La rentrée des classes sera *retardée, différée* ». Que sais-je encore ? « *Renvoyée à une date ultérieure* ». On n'a que l'embarras du choix. Plutôt que ce *postposer* doctoral et inapproprié.

**M. chauve :** Et en sens inverse, monsieur, on pourrait *antéposer* la rentrée des classes en Belgique ?

**L'enquêteur :** Ah non, en sens inverse, ça ne marche pas ! Les Belges *postposent* mais n'*antéposent* pas : ils *avancent*, comme en France. Encore que, avancer la rentrée des classes, c'est une autre histoire...

**M. chauve :** Dites, en parlant d'histoire, vous en avez une autre d'histoire belge ?

**L'enquêteur :** De ce genre ? Des sacs pleins ! Que pensez-vous de celle-ci : « L'assassin ayant commis une tentative de suicide dans sa cellule, son procès a été *postposé*. »

**M. moustachu :** Décidément, ils y tiennent, les Belges, à leur « *postposer* » !

**M. châtain :** Ne vaudrait-il pas mieux dire : « Le procès a été *ajourné* » ?

**L'enquêteur :** Bien entendu. Tout le monde aurait compris que le procès a été « *remis à un autre jour* ».

**M. moustachu :** Dites donc, monsieur l'enquêteur, ils ne seraient pas un peu snobs sur les bords, les Belges, un peu « Admirez mon beau vocabulaire ! » ?

**L'enquêteur :** Oui, on peut le voir comme ça. En tout cas, s'ils veulent être compris partout, ils auraient intérêt à utiliser les mots qui existent déjà, nombreux et nuancés. Sans en déformer le sens pour que ça fasse bien.

**M. châtain :** En vous entendant, j'ai envie de vous poser une question, moi aussi. Vous ne seriez pas Belge, par hasard ?

**L'enquêteur :** Comment l'avez-vous deviné ?

**M. châtain :** Pas difficile. J'ai souvent remarqué que les Belges sont plus soucieux que nous, Français, de bien parler. On dirait qu'ils ont peur de faire des fautes...Qu'ils font des efforts pour être naturels et spontanés. Je me demande pourquoi.

**L'enquêteur :** Peut-être parce que, dans leur pays, la langue française est plus menacée. Ils sont - je devrais dire nous sommes - à la périphérie du domaine francophone, ne l'oubliez pas, continuellement soumis à des influences germaniques et, par là, plus hésitants.

**M. chauve :** Alors, moi, si je comprends bien, j'ai gaffé en vous demandant une histoire belge ?

**L'enquêteur :** Oh, pas du tout. Nous avons assez d'humour pour encaisser avec le sourire les histoires de Coluche. D'ailleurs, en ce qui me concerne, je ne me sens pas visé par les histoires belges : je suis Wallon... ce qui n'est pas la même chose ! Bon, je continue mon enquête. Au revoir, messieurs. Et encore, chapeau !

Pierre MÉLOT

## FRANCOPHONIE, VASTE PROGRAMME

### Petit jeu pour mieux nous connaître

Dans quelle région de la francophonie pourrait-on entendre les phrases suivantes

- |   |                |                |                   |
|---|----------------|----------------|-------------------|
| 1. S'il tombe une averse, nous nous abriterons quelques minutes dans la cabotte.    | A. Bourgogne - | B. Périgord -  | C. Jura.          |
| 2. Je préfère de loin les mâchons de la mère Soissons.                              | A. Bretagne -  | B. Picardie -  | C. Lyonnais.      |
| 3. Il a fallu une heure aux pompiers pour sortir la voiture de la combe.            | A. Normandie - | B. Languedoc - | C. Ile-de-France. |
| 4. Je n'ai pu trouver que deux places au pigeonier.                                 | A. Wallonie -  | B. Saintonge - | C. Poitou.        |
| 5. Aujourd'hui, le traversier a mis deux heures de plus en raison du mauvais temps. | A. Canada -    | B. Aquitaine - | C. Vendée.        |

Cochez la bonne réponse (solution p. 23)

#### **Le mot belge ou Belgique hérisse le poil des Flamands...**

a déclaré Monsieur Hervé Hasquin sur les ondes de Bel-RTL, nous informe l'édition du samedi 14 avril du *Soir*. *La Flandre se considère déjà presque comme indépendante*, assène le Ministre-Président de la Communauté française de Belgique. Qui précise : *Intellectuellement, psychologiquement, [les Flamands] sont déjà au-delà de ce que prévoit la Constitution belge*. Et Hervé Hasquin d'ôter aux gogos belgicains leurs dernières illusions *La guerre linguistique n'a jamais cessé d'exister, la seule différence est qu'aujourd'hui on se parle*. Pour mettre au point les modalités d'un divorce librement consenti, ajoutons-nous sans crainte de dénaturer les propos du mandataire libéral...

L'actualité nous a contraint à reporter au n° suivant le *Billet de la Francophonie* de M. Pierre Bertrand.



## INDEPENDANCE OU REUNION ?

Le courrier de M. Olivier a suscité une réponse d'un nouveau lecteur :

*Primo, je ne comprends pas pourquoi les adversaires du rattachisme font toujours allusion aux Corses et aux Basques. La Corse est une île plus proche géographiquement et culturellement de l'Italie que de la France. Le basque est une langue qui n'a aucun point commun avec le français et la majeure partie du pays basque se trouve en Espagne. Si les Corses et les Basques veulent, de façon majoritaire, être indépendants, c'est leur droit. En revanche, ce serait, à mon sens, une erreur de faire de la Wallonie un petit Etat indépendant au nord de la France.*

*En effet, Comines serait coincée entre la Flandre et la France sans cordon ombilical avec la Wallonie. Une frontière absurde et artificielle continuerait de séparer les Picards de Tournai de leurs homologues de Lille, l'Ardenne wallonne des Ardennes françaises, les Lorrains de Virton de la Lorraine, région française. Les trains continueraient à s'arrêter à Quiévrain au lieu de continuer jusqu'à Valenciennes.*

*La Wallonie indépendante verrait sa croissance hypothéquée par une partie des dettes de l'Etat belge. Elle n'aurait pratiquement rien à dire au niveau européen, contrairement aux grands Etats comme la France ou l'Allemagne.*

*Malgré l'arrivée de l'euro et la suppression des douanes au sein de l'Europe, de nombreuses normes françaises pénalisent les entreprises wallonnes. Par exemple, une société fabriquant des portes métalliques coupe-feu doit entreprendre des procédures d'homologation longues et coûteuses en Belgique et en France si elle veut vendre son produit des deux côtés de la frontière.*

*De nombreux artistes, chanteurs ou écrivains, doivent s'établir en France pour faire une carrière d'envergure internationale.*

*Et puis, les salariés sont moins taxés en France, le kilowatt est moins cher à l'EDF, les droits de succession sont moins élevés, la semaine compte 35 heures au lieu de 38, le vin y est moins cher et les soins de santé mieux remboursés.*

*Bref, pour d'évidentes raisons culturelles, économiques et pour une question de bon sens, il me semble évident que si la Wallonie se sépare de la Flandre, la frontière absurde qui sépare les Wallons des Français doit disparaître. Alors, la Wallonie trouvera sa place dans un Etat à la mesure de ses capacités : la France.*

Jules VANHESE

## LETTRE OUVERTE A M. VANDEN BRANDE

*De heer Dewael a, entre autres caractéristiques, de faire du vélo mais par rapport à lui, vous étiez un Fausto Coppi du flamingantisme.*

*Etonnez-vous, dès lors, que le Vlaams Blok prenne de plus en plus d'ampleur ! C'est tout simple : hormis leurs idées sordides, le premier point de leur programme est l'indépendance de la Flandre. Face à cela, le CVP est d'une inertie étonnante. Comprenez donc pourquoi vos suffrages sont en baisse !*

*Les points de revendication ne font pourtant pas défaut : le gouverneur de la Banque nationale est francophone, le premier Président de la Cour des Comptes de même, notre représentant à la Commission européenne aussi. Au niveau fédéral, ce n'est guère mieux : les Affaires étrangères, la Défense nationale, l'Intérieur, les Finances sont aux mains des francophones. La majorité à Bruxelles, votre soi-disant capitale et dans les 18 autres communes de l'Agglomération est plus que largement francophone. Et vous ne réagissez pas face à une région qui ne produit que 20 % des exportations belges et dont la population est la moitié de la vôtre !*

*Je sais que, s'il n'y avait pas Bruxelles, il y a longtemps que vous nous auriez largués. Vous investissez beaucoup pour récupérer Bruxelles mais, par malheur pour vous, et ce malgré les progrès prodigieux de la science, les briques ne parlent pas encore le flamand. Et vu l'euro-anisation croissante, le français ne peut que prendre de l'ampleur à Bruxelles, la langue française étant parlée par 200 millions de personnes dans le monde et le néerlandais par à peine 20 millions d'individus. De même, les immigrés, qui ne sont pas bêtes, apprennent davantage le français, et nous nous sentons, dès lors, plus proches d'eux que de vous. Par malheur pour vous, nous sommes au regret de vous dire que nous continuerons toujours à défendre les 120.000 francophones de la périphérie, qui subissent votre apartheid en dépit de la Constitution ; mais nous savons d'expérience que, pour le CVP, celle-ci n'est qu'un morceau de papier face aux intérêts de mère Flandre. De même, nous défendrons toujours les francophones des Fourons mis en minorité par les Hollandais que nous avons, à votre grand dam, mis à la porte en 1830.*

*Pour notre part, nous avons aussi affaire à un front national composé d'imbéciles, de repris de justice et de gens qui relèvent de la psychiatrie. Mais, par bonheur, comme nous sommes des démocrates et même si nous vivons dans une région qui se débat dans des problèmes industriels, terreau rêvé pour ces énergumènes, ces gens-là, chez nous, ne représentent rien, c'est-à-dire ce qu'ils sont. En conclusion, nous attendons de vous et du CVP plus de virulence flamingante afin de nous débarrasser de cet Etat bancal (11.000 milliards de dettes) et de ce royaume qui ne signifie rien.*

Christian PATERNOSTRE  
Licencié en Droit



**EPINGLE  
DANS  
LA PRESSE**

**La SNCB bientôt saucissonnée ?**

Bien qu'à son corps défendant, la vieille société toujours nationale risque fort d'aggraver le contentieux belgo-belge. En effet, le Premier ministre fédéral, épaulé par les libéraux et les socialistes flamands, entend imposer la régionalisation et la privatisation de la dite société. En bons Belges, les écolos ont dit non et ont été rejoints par les socialistes francophones.

Juste un mois auparavant, Patrick Dewael (VLD) réclamait davantage d'argent pour les chemins de fer en Flandre et, gourmand, contestait la clé de répartition : 60 % pour la Flandre et 40 % pour la Wallonie. Le 19 mars, c'était au tour de Johan Vande Lanotte (SP), ministre fédéral du Budget, de plaider pour l'entrée des Régions au sein du CA de la SNCB. Les besoins en infrastructures ferroviaires sont différents, a-t-il constaté, et il est donc nécessaire que la Flandre, la Wallonie et Bruxelles aient leur mot à dire. *In fine*, Vande Lanotte a répondu au *Soir* (19/3/01) que la question (était) de savoir si la Belgique (pouvait) conserver une société nationale de chemin de fer.

Poser la question, c'est bien sûr y répondre... par la négative ! A condition toutefois que les Wallons n'hésitent plus à regarder vers la SNCF qui restera, en dépit de certaines menaces, une vraie société nationale.

**RTBF ☺ et VRT ☺**

Jean le francophone qui pleure et Johan le Flamand qui rit ! C'est en bref toute la différence entre une RTBF, pauvre et demeurée aux ordres des belgicains, et une VRT, riche et résolument flamande.

La télévision publique flamande pavoise. Réformée depuis des années, elle a réussi à regagner une forte audience grâce à une production largement originale aux antipodes d'animations américaines prémâchées (*Le Soir*, 09/02/01). En clair, la VRT, par ses deux chaînes, défend la cause de sa Région, la Flandre.

A la RTBF, le climat est, en revanche, plutôt morose. Selon ses producteurs, entendus - mais peu écoutés - au parlement de la Communauté française, il faudrait établir un climat de confiance, restaurer le dialogue avec la hiérarchie, simplifier une gestion trop lourde et ... donner les moyens financiers nécessaires.

Plus succinctement, il faudrait dépolitiser la maison et là, il y a du pain sur la planche !

**Censure, parti pris et légèreté**

Dans *Diagnostic* (n° 185/fév. 2001), Erik Rydberg dénonce l'attitude de la RTBF (télévision) qui, sous la pression des piliers politico-syndicaux extrêmement présents n'hésite guère à filtrer l'information. Ainsi, l'enquête sur le chômage en Flandre et en Wallonie (cf *Diagnostic* n°

184) avait poussé Mme Duquesnoy, du journal télévisé, à interviewer le président du GERFA le 19 janvier 2001. Mais rien ne passera sur les ondes !

Soulignons encore que, si *Le Matin* et *L'Echo* ont parlé de l'enquête du GERFA, *Le Soir* et *La Libre Belgique* ont courageusement préféré la taire.

**Pour quelques millions de plus**

Le roi Albert II a été fait docteur *honoris causa* de l'Université de Liège le 29 mars. C'est, paraît-il, un « coup de pub », destiné à attirer l'attention sur la triste situation de l'Alma Mater de la Cité ardente. La vénérable maison compterait ainsi récupérer quelque argent pour la recherche. C'est qui n'aurait pas fait, tout d'même, pour gagner sa croûte !

**Rudy, cinéphile flamand**

Dans *Le Soir* (27/03/01), Luc Honorez a méchamment égratigné le ministre de la Culture de la Communauté française, saisi d'un élan de belgitude. A Namur, le bon Rudy Demotte, ainsi que ses invités, assistaient, entre deux libations, à la retransmission des Oscars où Derudder (le cinéaste flamand) concourait. Le vœu idéaliste de Demotte était de permettre aux Wallons de connaître le ciné flamand, si peu diffusé en Wallonie - tout comme les films français ne sont que peu visibles en Flandre - et de resserrer les liens entre artistes des 2 bords linguistiques (...) Pour marquer son coup, Demotte invita Bert Anciaux, ministre de la Culture flamande. Qui n'est... pas venu. Mais s'est fendu d'un courrier électronique en ... néerlandais que Demotte a lu.

Le geste de Rudy, naïf dans l'actualité culturelle belge d'aujourd'hui, a sans doute dû étonner son collègue, le ministre-président Hervé Hasquin, en conflit ouvert avec le susdit heer Anciaux à propos du rachat du cinéma bruxellois Pathé-Palace.

Braves francophones, ironise Luc Honorez, toujours tolérants et jamais tacticiens, qui n'ont pas encore compris que la culture est une arme de conquête pour la Flandre. Remarquons que *Le Soir* a osé publier ce billet au vitriol. Le grand journal « neutre » commencerait-il à comprendre que le vent tourne ? Nous voulons l'espérer.

**Vlaams Blok et révisionnisme**

Les écarts de langage du sénateur VB Roeland Raes ont mis son parti dans une situation délicate. Sur une chaîne de la télévision hollandaise, le monsieur avait tout simplement nié l'ampleur du génocide nazi. Très embarrassé et inquiet à l'idée de peut-être perdre la subvention de l'Etat, le bureau du VB a « démissionné » le révisionniste de son poste de vice-président. Le sieur Raes, néonazi avéré, s'était déjà illustré il y a plus de 20 ans en participant à la fondation d'un journal d'extrême droite puis, en 1989, avait soutenu le Français Robert Faurisson, déjà célèbre pour ses positions négationnistes à propos de l'Holocauste. Choses réconfortantes : de nombreux étudiants de l'université de Gand ont déjà conspué R.Raes à plusieurs reprises et certains journaux de Flandre ont pris des positions anti-Blok.

### Un cordon sanitaire peu étanche

Stefaan De Clerck, président du CVP, a choisi d'observer un silence prudent à l'égard du *Vlaams Blok*, d'autant que c'est avec la complicité de ses amis sociaux-chrétiens de Flandre qu'un *blokker* a été élu membre du CA de la SMAP/ OMOB, la grande compagnie d'assurances des services publics belges.

De son côté, le cardinal Danneels, récemment interrogé par *La Libre Belgique*, a répondu qu'il laissait à la justice le soin d'apprécier si le VB était un parti raciste. « Ecoutez notre message qui est très clair », a ajouté le primat de Belgique/België. Ce qui est clair, en tout cas, c'est l'attitude prudentissime de Son Eminence.

Le cardinal Van Roey avait bien, avant guerre, crossé Rex, le parti de Degrelle, mais c'était alors chez les Wallons et les Bruxellois que « l'ami Léon » recrutait. Maintenant, la chose se passe en Flandre, et c'est une autre paire de manches.

### Copernic (suite)

L'astronome polonais aurait sans doute été bien étonné de voir son nom associé à un projet de réforme administrative. Loin des étoiles et très près du plancher des vaches, Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique, entend la réorganiser : il ne veut plus « de paresseux et d'imbéciles » à la tête du secteur public, mais des *top managers*, venus du privé et dont le rôle serait de gérer - à la sauce ultralibérale ? - ces nids « douillets » de fonctionnaires.

*Le Soir* (17-18/03/01) a pris l'avis de Miguel Demeter, conseiller général, et d'Alain Eraly, professeur de management à l'ULB. Le premier est plus que dubitatif : ces *top managers* parachutés seront des mercenaires aux compétences floues (qui) n'auront aucun souci de l'Etat et des objectifs du service public. Certes, plusieurs services du secteur public doivent être modernisés et la chose est possible sans appliquer un remède de cheval comme le prouvent la mise en place du réseau informatique de la Sécu, la modernisation des parastataux sociaux ou encore l'Inspection spéciale des impôts. Le reproche majeur de M. Demeter est d'introduire un modèle américain inadapté en Belgique. De plus, l'ingérence de la politique, par le canal des conseillers 'stratégiques', restera très forte.

De son côté, A. Eraly se veut prudent. S'il déplore la politisation de l'Administration, il reconnaît qu'elle recèle des trésors de compétence et de bonne volonté. Les hauts fonctionnaires lui ont d'ailleurs souvent montré que l'inertie de l'administration tient aussi aux règles du jeu dans lesquelles (ils) évoluent : structures lourdes, faibles marges de manoeuvre, absence d'objectifs clairs. En bref, ajouterons-nous, le portrait réaliste d'un Etat belge déliquescence.

Quant aux *top managers*, A. Eraly se contenterait de leur permettre de postuler. On ne peut condamner, soutient-il, des essais de modernisation de l'Etat et, en même temps, s'inquiéter de l'affaiblissement de son rôle.

Concluons, la tactique flamande est claire : affaiblir puis supprimer l'administration fédérale (60.000 agents) afin de liquider par la bande l'Etat (con)fédéral.

### Le Commerce extérieur, toujours belge ?

A la fin de février, notre vénéré Premier ministre s'est rendu au Japon en prétendant dépasser les basses considérations communautaires. Pourtant, *Le Soir* (28/02/01) a finement remarqué que la plupart des firmes représentées provenaient du Nord du pays (comme on dit à la RTBF) ; on ne voyait que 2 entreprises wallonnes, déjà présentes là-bas, mais qui semblaient juste tolérées.

Guy Verhofstadt n'a pas hésité - électorat oblige - à faire du vélo, histoire de prouver à une firme gantoise qu'il n'oubliait pas ses origines.

Notons cependant la satisfaction de Bernard Hanin, administrateur délégué de l'OFI ou *Office for foreign Investors* de Wallonie (en français) qui, profitant de cette visite ministérielle, a pu rencontrer des investisseurs japonais susceptibles de s'installer en Wallonie. Notons Wallonie et non Belgique. Encore le communautaire ici... à peine masqué !

### Riposte de la Flandre

*Le Monde Diplomatique* d'octobre 2000 avait consacré 4 pages à la Wallonie. En 3 articles et 2 encarts publicitaires, la riposte flamande vient d'arriver dans le n° d'avril 2001. Le premier article, intitulé *Belgique - Dynamique-flamande* souligne d'abord qu'en quelques décennies, la Flandre a rattrapé son retard au point de supplanter la Wallonie. Le ton est donné, et si Adrien Gonthier et Michel Mintiens déplorent le couac de *Lernout et Hauspie*, le reste de leur texte est un cri de victoire : une Flandre de plus en plus prospère affichant une santé économique éclatante opposée à une Wallonie à la traîne (citée une quinzaine de fois et toujours en position d'infériorité). Bref, le triomphalisme de l'économie !

Serge Govaert, administrateur du CRISP, décrit un paysage politique éclaté : déroute (relative) du CVP (social-chrétien), progression du VLD (libéral) et montée en force du *Vlaams Blok* (15 % de l'électorat), 3<sup>e</sup> parti de Flandre devant le SP (socialiste), suivi d'Agalev (écologiste).

Les hommes politiques francophones soupçonnent les partis flamands, sans distinction, d'oeuvrer pour l'indépendance de la Flandre, dit S. Govaert et, s'il est vrai que seul le VB la demande ouvertement, les autres partis (...) soulignent volontiers que l'Etat belge s'érode par le haut (l'Europe) et par le bas (l'autonomie des régions et des communautés). Alors, soupçon ou certitude ?

Mais, comme tout n'est pas économique ou politique, le journaliste anversois Marc Holthof se hâte de donner un 3<sup>e</sup> article, *Des créateurs qui n'ont pas froid aux yeux* et de montrer leur audace dans les domaines du théâtre, de la danse ou de l'art contemporain.

En fait, le plus révélateur, ce sont les deux publicités sournoisement insérées entre les articles « scientifiques » ; la première, *Export Vlaanderen* qui, après avoir situé les 5 missions commerciales flamandes en France, ne mentionne jamais les mots belge et Belgique, mais reprend 20 fois flamand ou Flandre ; la seconde, *La Flandre - Vlaanderen - au cœur de l'Europe* ([www.flanders](http://www.flanders)) ne cite qu'une fois Belgique (pour l'adresse) et 18 fois flamand ou Flandre. Elle nous apprend, entre autres, que la Flan-

*dre et la France partagent une histoire riche (...) que nous vivons en bons voisins (...) que nous aimons accueillir les Français à Courtrai ou à la Côte flamande (...) que les Flamands apprécient la richesse de la langue et de la culture françaises auxquelles ils ont contribué, mais... secrètement, sans doute parce que l'emploi du français est officiellement prohibé en Flandre.*

Non, ne cherchez plus ! Il n'y a pas la moindre allusion à la fameuse bataille des Eperons d'Or (11 juillet 1302) où les communiens flamands massacrèrent les chevaliers français. Cette journée est si lourde de symboles que la Flandre a fait du 11 juillet sa fête nationale.

Cela vous rassure-t-il, amis français ?

### Un PSC s'interroge (enfin)

Le 25 avril, Jean-Pol Poncelet, député PSC, a déclaré à la commission de la révision de la Constitution : *En capitulant maintenant pour quelques milliards, les francophones de la majorité sont condamnés à accepter les étapes ultérieures devant conduire la Flandre à son indépendance. Il y a, en face de nous, une formidable machine séparatiste et, si nous ne pouvons empêcher le rouleau compresseur flamand d'avancer, nous devons veiller à ce qu'il n'écrase pas au passage les intérêts francophones. Ne vaudrait-il pas mieux pour tous que l'on se sépare, les Flamands reprenant une part de la dette (...) et (en) mettant fin aux transferts de tous types ?*

Jacques Liénard, Monique Wesmael

### (In)justice flamande contre bon droit wallon

Le recours que Georges Stassen et Grégory Happart avaient introduit au Conseil d'Etat afin que soient annulées les élections communales fouronnaises du 8 octobre 2000 vient d'être rejeté, nous apprend *Le Soir* (9/4/2001). Rappelons que Retour à Liège dénonçait le détournement de la loi sur le contrôle des dépenses électorales auquel s'est livrée l'association 'culturelle' flamande *Marnixring* en offrant divers cadeaux aux électeurs hollandais des Fourons dans l'espoir que ceux-ci accordent leurs voix à la liste néerlandophone *Voerbelangen*.

La chambre du Conseil d'Etat qui a rendu cette décision étant une chambre flamande, on est en droit de se demander s'il n'existerait pas, en Belgique, une forme de justice 'ethniste' ; selon que vous serez flamands ou wallons et que la chambre du Conseil d'Etat à laquelle vous vous adressez est flamande... d'autant que les arguments développés par l'auditeur de ladite chambre ne manquent pas de surprendre : selon ce dernier, en effet, la plainte de Retour à Liège relèverait de l'acte raciste et xénophobe en tant qu'elle stigmatiserait l'attitude d'un groupe étranger homogène, les Hollandais des Fourons, soi-disant présentés comme étant faibles et influençables !

*Le Conseil d'Etat*, commente José Smeets, l'actuel échecvin francophone de la commune, *ne se comporte plus comme une juridiction indépendante, mais bien comme un organe totalement politicié.*

### Accomplir la vocation européenne de Bruxelles

... tel est le titre de la carte blanche qu'Etienne Duvieusart, ancien sénateur wallon, a publiée dans *Le Soir* (9/4/2001).

Constatant d'une part que, à la différence de l'Italie, la France ou l'Allemagne, la Belgique n'est pas une nation qui trouve en elle-même sa raison d'être mais une association de plus en plus disparate qui ne peut subsister qu'en fonction d'un objet social commun, et d'autre part que, régionalisation et construction européenne aidant, celui-ci ne résiderait bientôt plus que dans l'accomplissement de la vocation européenne de Bruxelles, l'ancien sénateur plaide pour que les trois régions prennent résolument en charge la réalisation de cet objectif ; n'y va-t-il pas, en effet, de leur intérêt ?

Cependant, argumente E. Duvieusart, l'actuelle région bruxelloise n'a pas été conçue pour accueillir comme il se devrait les institutions européennes. Son territoire, beaucoup trop étrié, ne lui offre pas la possibilité de développer une vie économique, sociale et culturelle propre ; l'assiette fiscale bruxelloise se révèle insuffisante, plaçant l'entité fédérée sous perfusion financière fédérale ; enfin, la pression urbanistique résultant d'une européanisation achevée serait insoutenable. La solution, poursuit-il, serait de donner à la région bruxelloise les limites géographiques de l'arrondissement électoral et judiciaire de Bruxelles-Halle-Vilvorde.

Reconnaissant l'irréalisme (de sa proposition), en raison de l'hostilité de la Flandre profonde et de l'invraisemblable timidité du monde politique francophone, E. Duvieusart observe toutefois que la création d'un grand Bruxelles libre à vocation européenne n'offrirait que des avantages à ses deux communautés linguistiques ; le problème des francophones de la périphérie ne serait-il pas résolu, ainsi que celui de la représentation sociale et politique des néerlandophones ?

C'est donc sur les Bruxellois raisonnables et eux seuls, - ne serait-ce pas là que le bât blesse ? - que semble compter l'ancien sénateur qui conclut en appelant à un nouveau Rassemblement bruxellois dont l'action exemplaire serait une leçon pour l'Europe. Mais le cliché est éculé, M. Duvieusart, et la réalité a ses raisons que la Raison ne connaît pas...

### La Wallonie de nouveau injuriée

Jef Roos, président du *Vlaams Economisch Verbond* (VEV, association des patrons flamands), vient de déclarer au *Laatste Nieuws*, rapporte *Le Soir* (14-15/04/2001), que la Wallonie, en raison de son armée de chômeurs et de la productivité vertigineusement plus basse de ses travailleurs, était l'Allemagne de l'Est de la Belgique. Et Karel Vinck, prédécesseur de Jef Roos à la tête du VEV, d'ajouter que, son économie étant différente de celle de la Flandre, la Wallonie se fait mal, en se forçant à se couler dans le carcan belge. Belge, plus précisément 'belgo-flamand', autrement dit flamand !

L'aveu est implicite : pendant beaucoup plus de 50 ans, 'on' a mené, au niveau belge, une politique économique favorisant outrageusement la Flandre et défavorisant non moins outrageusement la Wallonie. Et quel est cet 'on', sinon la classe politique 'belgo-flamande', flamande francophone puis néerlandophone, qui, depuis plus d'un siècle, tient les rênes du pouvoir en Belgique, et donc aussi en Wallonie, en tant que celle-ci est une partie dont celle-là est le tout.

La Wallonie, qui a servi de vache à lait à la Flandre (1), est aujourd'hui 'exsangue'; elle ne sert plus à grand-chose, 'on' peut donc la jeter; voilà ce que nous disent, l'un dans un langage moins politiquement correct que l'autre, Jef Roos et Karel (anciennement Chââârlés...) Vinck, patrons des patrons flamands...

Boris Coune

(1) Cf. l'article *La Belgique de mon grand-père* d'Eric Smets dans *Wallonie-France* n° 35, mars-avril 2001, pp. 15-17.

### Identité belge, celle de ceux qui ont perdu la leur

*Il ne se passe pratiquement pas de semaine sans que je lise dans le 'Débat des lecteurs' des professions de foi belgicaines et monarchistes, émanant majoritairement de lecteurs bruxellois. J'en suis à la fois amusé et agacé!*

Sentiment de M. J.-P. Dumont, de Clavier, exprimé dans *Le Vif/L'Express* (09/03/01), que partagent largement les Wallons mais souvent sans trop oser le dire. Et pourtant, l'article relève: *Bientôt, complètement dégraissée du dedans comme du dehors, la Belgique ne sera plus qu'une coquille vide.*

La Flandre du dedans et l'ingénierie européenne du dehors sont bien à l'œuvre en effet.

L'article nous rappelle la fondation, par le Wallon liégeois François Robert en 1790 à Paris, du *Mercure national*, défenseur de l'idée républicaine, et le distinguo essentiel: *Ne confondons pas nationalité et identité! De 1793 à 1830, mes ancêtres ont changé quatre fois de nationalité; je ne pense pas que leur identité wallonne en ait été profondément altérée. Les nationalités passent, les identités restent. A moins que l'identité 'belge' ne soit celle de ceux qui ont perdu la leur?*

Identité wallonne dans la nation française! C'est là le sens profond de la 'Communauté française de Belgique' (de cette Gaule Belgique romaine des origines) pour le temps où le royaume de *België* sera devenu clairement une institution obsolète, sans contenu ni utilité, sauf de façade... pour la Flandre dominante et arrogante.

### Un mur construit autour de la Flandre

Constantin Brodzki, professeur émérite de l'Ecole de la Cambre, signe une 'Carte blanche' dans *Le Soir* du 07/04/01 qui décrit justement le rôle de la Flandre dans la

désorganisation de la Belgique, à son profit et au détriment de la Wallonie et des francophones.

*De la naissance de la Belgique jusqu'aux années 1950, la Wallonie produisait la plus grande partie de la richesse du pays. De plus, les qualités flamandes dans les domaines du commerce et de la finance, complétaient l'apport industriel wallon, la langue française permettant une parfaite communication entre communautés... La Flandre d'aujourd'hui, dopée par ses succès et forte de sa majorité électorale, tend à présent à quitter le giron de la Belgique pour se replier sur elle-même (ndlr: les revendications d'autonomie fiscale, de sécurité sociale et de droit du travail sont révélatrices).*

*Il faut bien admettre que la situation actuelle de la Belgique résulte surtout de sa gestion durant les 40 dernières années, par des gouvernements dirigés par une majorité flamande. Que cette majorité ait favorisé la Flandre est humain mais pas nécessairement excusable par un gouvernement censé administrer l'ensemble du pays. Euphémisme!*

Et M. Brodzki de rappeler comment les Flamands ont favorisé la démantèlement des agglomérats belges industriels et financiers en commençant par la Société Générale de Belgique. *Après elle, la plupart des groupes sont passés aux mains étrangères, sans que la Flandre lève un petit doigt. Double avantage pour la Flandre: l'éviction des dirigeants francophones et le remplacement progressif des employés francophones par des nouvelles recrues, flamandes celles-là.*

*Ce processus (ndlr: toujours bien vivant aujourd'hui) a vidé la Wallonie de ses principales industries, y créant de nombreux chômeurs... Faut-il, enfin, considérer que la Wallonie est un poids pour la Flandre ou, au contraire, un citron que l'on presse et que l'on rejette une fois qu'il sera vidé de son jus?*

La question contient sa réponse: *On finira par constater qu'un mur a été construit autour de la Flandre.*

La Wallonie et Bruxelles, régions francophones d'Europe, doivent au plus tôt et forcément en tirer les conséquences, sans plus de vaines attentes du côté flamand.

Marc De Middelcer

Sous la signature de Jean-François Goose et sous le titre général « RWF ou le tabou brisé », *Diagnostic* a consacré plusieurs excellents articles à la question wallonne :

- Brève histoire du mouvement et des partis wallons des origines à 1978 (n° 181/oct. 2000, pp. 16-18);
- Les partis wallons de 1978 à 1988 (n° 182/nov. 2000, pp. 18-19);
- Mouvements nouveaux, idées nouvelles (n° 183/déc. 2000, pp. 18-19 et n° 185/fév. 2001, pp. 16-19);
- (A suivre).

Adresse de contact : 137, avenue du Pont de Luttre, 1190 Bruxelles.

### SOLUTION DU JEU DE LA P. 18

1. A. En Bourgogne, la cabotte est un abri dans les vignobles. 2. C. En Lyonnais, le mâchon est un petit déjeuner varié et copieux arrosé de vin. 3. B. En Languedoc, la combe est un vallon. 4. A. En Wallonie, le pigeonnier est le poulailler (au théâtre). 5. A. Au Canada, le traversier est un ferry.

## Wallonie-France

Éditée sous le patronage de MM. Pierre BERTRAND, Sénateur honoraire ; Robert COLLIGNON, Bourgmestre d'Amay et Président du Parlement wallon, Jean DEFRAIGNE, Ministre d'Etat et Président honoraire de la Chambre des Représentants ; Philippe DETROZ, professeur ; Jacques DUPONT, Président de Wallonie Libre ; Georges GABRIEL, ancien Député permanent ; Denis GRIESMAR, Président de l'Association française des Traducteurs ; Jean-Emile HUMBLET, Sénateur honoraire ; Jean-Marie JAMOLET, ancien Bourgmestre d'Esneux ; Dr Jean-Pierre LEVECQ, Député honoraire ; André PATRIS, Directeur honoraire de la Maison de la Francité ; Roger PINON, Professeur d'Ecole normale e.r. ; Marc SUTTOR, Maître de conférences à l'Université d'Artois, et avec la collaboration de Mme Monique WESMAEL, MM. Pierre BERTRAND, Jean BONNIVERT, Boris COUNE, Marc DE MIDDELEER, Paul DURIEUX, Joseph GELIS, Patrick HEUSCHEN, Daniel JOZIC, Daniel LANIER, Adrien LAURANT, Jacques LIÉNARD, Pierre-René MÉLON, Pierre MÉLOT, Christian PATERNOSTRE, André PATRIS, Marc PHILIPPE, Jacques ROGISSART, Eric SMETS, Marc SUTTOR.

*Collectif directeur* : Mme Monique WESMAEL, MM. Jacques BONNIVERT, Jacques-Yves CHARLIER, Boris COUNE, Marc DE MIDDELEER, Jacques DUPONT, Adrien LAURANT, Jacques LIÉNARD, Pierre-René MÉLON, Pierre MÉLOT, André PATRIS, Jacques ROGISSART, Marc SUTTOR.

*Rédaction* : Jacques LIÉNARD, 49 B, av. de Gerlache, 4000 Liège - Tél. + fax : 04 253 26 47.

*Composition et mise en page* : Monique WESMAEL - Tél. + fax : 04 253 26 47

*Trésorerie* : Jacques BONNIVERT, 14, av. des Aubépines, 4130 Tilff - Tél. 04 388 20 90.

*Secrétariat et éditeur responsable* : Jacques-Yves CHARLIER, 34, r. de la Baume, 4470 St-Georges / Meuse - Tél. et fax : 04 275 36 20. GSM : 04 77 29 63 24.

### Correspondants

#### Brabant wallon :

Louvain-la-Neuve : Rodolphe LAMY, 6, Clos du Cheval Godet, 1340 Ottignies - Tél : 010 41 16 38.

#### Hainaut :

Charleroi : Etienne HUVELLE, 19, rue François Givron, 6210 Frasnes-lez-Gosselies - Tél : 071 85 43 89

Mons : Jean-Pierre LEVECQ, 9, rue Guy de Brès, 7000 Mons - Tél : 065 33 93 95

#### Liège :

Huy-Waremme : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple - Tél : 085 51 25 52.

Verviers : Joseph GELIS, 79, place du Sablon, 4820 Dison - Tél : 087 33 25 08.

#### Bruxelles :

André PATRIS, 16, avenue Père Agnello, 1150 Bruxelles - Tél : 02 770 90 60.

#### France :

Charles CONTE, 8, rue Altrincham, F 93150 Le Blanc-Mesnil.

Paul DURIEUX, Font-du-Luc, F 83390 Puget-Ville - Tél : 0033 0 / 4 94 33 53 66.

**ABONNEMENT - SIMPLE :** 500 FB ou 12,50 € ou 100 FF ou 15 €  
**SOUTIEN :** 800 FB ou 20,00 € ou 150 FF ou 22,50 €  
**ETUDIANT :** 300 FB ou 7,50 € ou 70 FF ou 10,50 €

Le second n° de compte, demandé à la banque Fortis n'a jamais été ouvert. En conséquence, nous avons préféré changer de banque.

Le nouveau compte de *Wallonie-France* à 4130 Esneux-Tilff, est le **068 - 2271983 - 76**

Pour la France : *Wallonie-France*, Crédit mutuel Nord à Sedan, Banque 15629, guichet 08857, n° cpte **00032038240**, en précisant bien votre nom et votre adresse ou par mandat-poste libellé en € adressé au trésorier.